

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

SAMEDI 22 AVRIL 2023



100 ANS
1922 - 2022



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE • SAMEDI 22 AVRIL 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDÉE • LES MINÉES • ROUTE DE CHÂTEAU-FROMAGE •
B.P. 393 • 85010 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX



DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1.	Allocution d'ouverture (<i>Président FDC85 – David MARCHEGAY</i>)	5
2.	Rapport de gestion du Conseil d'Administration (<i>Président FDC85 – David MARCHEGAY</i>).....	8
3.	Rapport de la Commission Communication (<i>Président de la commission – Marc GUIBERT</i>).....	11
4.	Rapport de la commission Prédateurs et Déprédateurs (<i>Président de la commission – Jérôme RABILLARD</i>).....	14
5.	Rapport de la commission Petit gibier (<i>Président de la commission – Lucien RABAUD</i>)	17
6.	Rapport de la commission Migrateurs (<i>Président de la commission – Léopold PIETERS</i>)	22
7.	Rapport de la commission Environnement (<i>Président de la commission – Florent BAUDON</i>)	28
8.	Rapport de la commission Grand Gibier (<i>Président de la commission – Olivier PERROCHEAU</i>).....	32
9.	Rapport de la commission Sécurité (<i>Président de la commission – David MARCHEGAY</i>).....	37
10.	Rapport moral (<i>Président de la FDC85 – David MARCHEGAY</i>).....	39
11.	Evolution historique des missions des Fédérations (<i>Directeur de la FDC85 – Sébastien FARAU</i>)	45
12.	Rapport financier (<i>Trésorier – Michel DERIEZ</i>)	51
13.	Rapport du Commissaire aux Comptes (<i>CAC – Francis GUILLEMET</i>).....	57
14.	Vote des résolutions (<i>Trésorier – Michel DERIEZ</i>).....	58
15.	Réponses aux questions SVP (<i>Directeur – Sébastien FARAU</i>)	62
16.	Intervention d'Arnaud CHARPENTIER – <i>Vice-Président du Département de la Vendée</i>	66
17.	Intervention de Christophe MOURRIERAS – <i>Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vendée (DDPP 85)</i>	70
18.	Intervention de Didier GÉRARD – <i>Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée (DDTM 85)</i>	76
19.	Intervention de Stéphane BUCHOU – <i>Député de la Vendée</i>	80
20.	Intervention de Béatrice BELLAMY – <i>Député de la Vendée</i>	85
21.	Allocution de clôture (<i>Président FDC85 – David MARCHEGAY</i>).....	86



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE • SAMEDI 22 AVRIL 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDÉE • LES MINÉES • ROUTE DE CHÂTEAU-FROMAGE •
B.P. 393 • 85010 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

1. Allocution d'ouverture (*Président FDC85 – David MARCHEGAY*)

Bonjour à toutes et à tous, bienvenue aux Sables d'Olonne pour notre congrès annuel.

Merci d'être présents en nombre ce qui atteste de l'intérêt que vous portez à la vie de votre Fédération.

J'ai l'honneur et l'immense plaisir, en ce samedi 22 avril 2023 d'ouvrir avec vous, mes chers amis, cette centième assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée. Permettez-moi d'avoir une pensée émue envers tous les présidents de notre fédération qui m'ont précédé à ce pupitre.

Comme le prévoit l'article 11 de nos statuts, je vous propose que le bureau de cette assemblée générale soit celui du Conseil d'Administration composé d'Olivier PERROCHEAU, 1^{er} Vice-Président, de Léopold PIETERS 2nd Vice-président, de Patrick HUBERT le Secrétaire Général, de Michel DERIEZ le Trésorier et Jérôme RABILLARD le Trésorier-adjoint. J'en assumerai la présidence.

Je vous demanderai dans quelques instants de bien vouloir approuver cette proposition. Auparavant, pour faciliter le déroulement de cette assemblée générale, je vous propose le vote à mains levées pour toutes les délibérations qui vous seront proposées.

VOTE

Je vous demande de bien vouloir approuver le compte-rendu de l'assemblée générale 2022, qui était en ligne sur notre site internet, et pour laquelle la vidéo était visionnable à souhait. Les élections étaient sous contrôle d'huissiers et nous avons également pu vous faire part des discours, bilans et budget prévisionnel dans les numéros du Chasseur vendéen des mois de mai et août. Nous n'avons reçu aucune remarque quant au compte-rendu. Je vous remercie par conséquent de bien vouloir nous en épargner la lecture et je vous propose de l'approuver par un vote à main levée.

VOTE

Mesdames, messieurs, comme il est de rigueur en ouverture de congrès, je tiens à saluer au nom du Conseil d'Administration mais également en votre nom, l'ensemble de nos invités ici présents ou qui sont sur le point de nous rejoindre, qu'ils soient élus de la République ou des collectivités locales et territoriales, responsables d'associations ou de chambres consulaires. Je remercie également tout particulièrement les directeurs de la DDTM et de la DDPP, qui nous font l'honneur de leur présence et interviendront en fin d'Assemblée générale.

Je souhaitais remercier l'ensemble de nos partenaires, financiers ou institutionnels, mais la liste ne cesse de s'étoffer, donc je vous épargnerai une liste à la Prévert. Vous verrez cependant à travers les discours des présidents de commission l'amplitude des missions réalisées par la Fédération, et le cadre partenarial nécessaire pour y parvenir.

Enfin, je souhaitais bien entendu rendre hommage à Gilles DOUILLARD, qui ne peut être des nôtres aujourd'hui, puisque j'ai le plaisir de lui succéder à cette tribune.

Avant d'aller plus loin, j'ai bien sûr une pensée particulière pour nos amis chasseurs qui nous ont quitté depuis la dernière Assemblée Générale. Je vous invite à bien vouloir vous lever pour respecter une minute de silence en leur mémoire.

Minute de silence

Merci pour eux et pour leur famille.

Pour cette Assemblée générale, nous commencerons par vous faire état des missions réalisées pour le Conseil d'Administration et les commissions fédérales. L'ensemble de ces présentations se veut synthétique, avec un appui vidéo pour certaines d'entre elles, afin de rester dans le timing. S'en suivra ensuite mon rapport moral puis une intervention de notre Directeur Sébastien FARAU qui vous présentera l'évolution des missions des fédérations durant un siècle.

Pour continuer, c'est notre trésorier, Michel DERIEZ, qui se chargera de vous présenter les comptes avant que notre Commissaire aux Comptes atteste de la sincérité de ceux-ci. Michel DERIEZ vous soumettra ensuite les propositions de résolutions pour la campagne 2023-2024 ainsi que l'approbation des comptes et des budgets prévisionnels. Le Directeur interviendra ensuite de nouveau pour répondre aux questions SVP. Cette seconde partie clôturera la partie statutaire.

Cette année, comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas souhaité proposer de Trophée Chasse durable. Mais nous avons privilégié avec le Crédit Mutuel Océan, notre partenaire, d'offrir à chaque participant un souvenir de cette Assemblée du centenaire, tout en conservant le côté durable qui nous est cher. Vous avez pu vous voir remettre à l'entrée ces petits souvenirs, encore merci au Crédit Mutuel Océan pour sa confiance.

Nous aurons enfin plusieurs interventions d'officials à la fin de cette assemblée, avec Arnaud CHARPENTIER, Vice-Président au Département, et donc Christophe MOURRIERAS, directeur de la Direction Départementale pour la Protection des Populations, et Didier GERARD, directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Enfin, notre congrès s'achèvera par mon allocution et sera suivi du banquet préparé par Ludovic HAYES.

Cette assemblée générale est retransmise en live sur internet via YouTube live. Merci à la société Asterion Prod et à leurs partenaires, on compte sur vous messieurs.

Très bonne assemblée générale à toutes et à tous.

David MARCHEGAY

2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration (Président FDC85 – David MARCHEGAY)

Mesdames, Messieurs, je vais désormais vous faire part de mon rapport de gestion du Conseil d'Administration depuis notre dernière Assemblée Générale.

Comme vous le savez, j'ai pris ces fonctions il y a maintenant un peu moins d'un an, et malgré ma présence au sein du Conseil d'Administration depuis de nombreuses années, j'ai pu découvrir l'ampleur des responsabilités d'un président fédéral. On ne peut porter seul cette fonction, et si bien entendu je sais pouvoir compter sur mes collègues du Conseil d'Administration et sur l'ensemble du personnel, il faut un soutien des chevilles ouvrières quotidiennes.

Je tiens donc personnellement et au nom du Conseil d'Administration à vivement vous remercier, que vous soyez responsables de territoires ou simples chasseurs, pour votre investissement au quotidien, pour les responsabilités que vous portez, parfois pour les problèmes que vous avez à gérer au quotidien, mais aussi pour vos investissements dans l'aménagement du territoire ou dans les missions de service public que vous réalisez quotidiennement. Sachez que sans cela, une fédération des chasseurs n'a pas vocation à exister.

Le Conseil d'Administration de notre Fédération s'est réuni à huit reprises entre l'Assemblée Générale du 29 avril 2022 et la présente. Il s'appuie pour prendre les décisions qui s'imposent sur les travaux conduits par les différentes commissions fédérales mais aussi sur des réflexions émanant des réunions du bureau.

Nous avons également tenu des réunions de secteurs en juin 2022, dix au total, pour vous présenter la nouvelle équipe fédérale et les grandes lignes politiques, mais aussi pour commencer à évoquer avec vous la problématique de l'époque, à savoir l'influenza aviaire.

Nos réunions de Conseil d'Administration sont l'occasion d'évoquer bon nombre de sujets, et je ne pourrais pas tout développer ici, mais vous en aurez un résumé plus détaillé dans chaque commission. Je vais quand même revenir sur les actions majeures qui ont animé cette dernière année, sans trop m'étendre car j'y reviendrai aussi dans mon rapport moral.

Dans les principaux points à gérer, je retiendrais bien entendu la problématique des dégâts et la maîtrise des populations de sangliers, qui nous occupent quotidiennement. Je suis sur ce sujet largement accompagné par mes collègues élus, et en particulier par Olivier PERROCHEAU à qui j'ai délégué cette mission au titre de sa vice-présidence. Ce qu'il faut savoir, et je le dis plus particulièrement aux personnes non chasseurs de cette assemblée, c'est que les problématiques sur la question sont désormais quotidiennes, et souvent difficiles à gérer. Nous faisons de notre mieux pour réagir au plus vite et trouver une solution, mais je suis convaincu que celle-ci sera collective, que ce soit pour les aspects humains, techniques ou financiers. Il faut en tout cas rester mobilisés sur ces questions.

Nous disposons d'une structure dynamique et continuons d'engranger de nouvelles missions transversales. Pour mener ces projets, il faut des personnes, et nous avons pu accueillir trois nouveaux membres au sein de la Fédération. Angéline RICHARD est arrivée en juin dernier pour s'occuper de la communication. A la fin de l'été, nous avons pu accueillir Apolline RIETSCH, ingénieure et chargée de mission notamment sur des projets de restauration bocagère. Enfin, François BLANCHARD a pris la suite de Marc LORIEUX comme technicien du secteur 1, ce dernier devenant gestionnaire de la Borderie du Marais, site acquis à Bois-de-Céné.

En effet, nous avons commencé à l'évoquer l'année dernière lors de l'Assemblée Générale : la Fédération, associée à la Fondation pour la Protection des habitats et de la Faune sauvage, a acquis un site de 70 ha en Marais breton sur la commune de Bois-de-Céné. L'objectif est d'en faire un espace géré en faveur de l'environnement tout en conservant des pratiques, agricoles bien sûr mais aussi la chasse sur tout une partie du site. Il s'agit là-encore de concilier les équilibres et de démontrer nos savoir-faire.

Il y a de nombreux autres points notables qui ont été débattues lors de nos réunions du conseils d'administrations, je ne m'attarderai que sur deux d'entre eux.

Le premier concerne les finances de la Fédération. La conjoncture actuelle a conduit à une inflation très importante, et si nous aurions pu espérer passer à travers, votre Fédération est pleinement concernée. Nous avons donc dû prendre des décisions pour la prochaine saison, Michel DERIEZ vous en reparlera, sur des économies à faire et des produits à aller chercher, tout en les conservant dans un format que nous estimons supportable. Tout cela a dû être fait en intégrant une baisse de plus de 500 validations cette saison...

L'ironie est que, face à cette équation, la multiplication des missions de service public, sans forcément avoir les moyens adéquats, nous conduit à devoir disposer d'infrastructures adaptées. En effet, j'y reviendrai par ailleurs, mais en plus de nos formations habituelles comme le permis de chasser, le piégeage, la chasse à l'arc, et j'en passe, nous devons également mener les formations décennales pour la sécurité. L'ajout probable d'une formation pratique en plus de la théorie, et d'une nouvelle formation pour les responsables de battue, conduit à devoir disposer d'une salle de formation adaptée et de plus grande capacité que celle dont nous disposons. Pour celles et ceux qui ont pu venir à la Fédération, je pense que vous en conviendrez aisément. Nous solliciterons donc des réserves pour créer cet aménagement et adosser une extension à notre siège social, pour mieux vous recevoir et répondre aux besoins actuels.

Je ne serai pas plus exhaustif, sachant que je n'ai fait qu'effleurer certains points saillants. Je vais laisser la parole aux présidents de commission pour vous en faire part.

Merci de votre attention.

David MARCHEGAY

3. Rapport de la commission Communication (*Président de la commission – Marc GUIBERT*)

Mesdames, Messieurs, chers amis,

J'ai le plaisir de présider la commission communication depuis le mois de mai dernier. Ce sujet me tient en effet particulièrement à cœur car il est l'une des clefs de la pérennité de notre pratique, et le contexte sociétal actuel nous rappelle constamment ce besoin d'échanger et communiquer à destination, notamment, des non-chasseurs. Nous tentons de développer cette politique et d'atteindre nos cibles, et quand bien même nous communiquons de plus en plus, nous avons régulièrement des retours nous faisant part d'un manque d'information sur telle ou telle démarche.

Ainsi, il y a trois ans, le parti pris a été de recruter une personne dédiée à la communication au sein de la Fédération. Après deux expériences qui n'ont pu être pérennisées, nous accueillons depuis le mois de juin dernier Angéline RICHARD. D'origine vendéenne, elle connaît notre contexte départemental. Ne pratiquant pas la chasse, il s'agit pour nous d'avoir un regard extérieur nous permettant de comprendre les attendus de personnes curieuses mais pas ou peu au fait de notre pratique. Sa présence doit ainsi nous permettre de développer tous nos projets de communication.

Parmi ceux-ci, un des points incontournables de l'ère contemporaine consiste à être présent sur les réseaux sociaux. Nous étions déjà actifs sur Facebook, avec près de 7 000 abonnés, mais nous devons nous diversifier. Nous avons désormais une page Instagram plus active, et nous communiquons plus amplement quant à nos projets sur le réseau professionnel LinkedIn. Une prochaine étape sera d'occuper Twitter et Youtube, mais il convient déjà et avant tout de bien animer ces autres réseaux.

L'année dernière, nous vous annoncions avoir retoilé notre site internet. La nouvelle version est désormais plus étoffée et nous continuons à l'alimenter pour vous donner un maximum d'opportunités de trouver les informations essentielles. Au-delà de toutes les parties administratives et de votre espace adhérent, nos actualités les plus récentes sont consultables. Il y a encore bien entendu des points et des parties à étoffer, mais j'attire votre

attention sur les fonctionnalités existantes, et nous restons vigilants et investis pour les compléter.

Un autre outil de communication que nous utilisons de façon élargie est bien entendu le Chasseur vendéen. D'ores-et-déjà, nous nous excusons des coquilles parfois présentes, mais cependant, je demande à chacun de prendre un peu de hauteur et de mesurer l'ensemble des contenus. Nous produisons un magazine de 48 pages en moyenne, trimestriel, rédigé en intégralité par les services de la Fédération, qui avant d'être journalistes sont des techniciens. Tout n'est pas parfait, mais vous pouvez comparer avec ce qui est fait dans d'autres structures ou d'autres départements, et à ce titre je tiens à saluer ce que les équipes de la Fédération arrivent à produire tous les trimestres depuis plus de 30 ans. Une réflexion sera néanmoins engagée sur l'évolution des contenus et leur régularité, la périodicité du Chasseur vendéen, ou encore sur la possibilité d'un contenu en ligne, complémentaire de la version papier.

Tout à l'heure, j'évoquais avec vous nos difficultés à parfois atteindre nos cibles. Deux brochures, qui disposeront également d'une version numérique et dynamique, ont été élaborées. Une première sera à destination de toutes et tous, et notamment du grand public. Elle présentera les missions de la Fédération dans son ensemble, et développera plus amplement ce que nous réalisons en faveur de l'environnement. La seconde s'adresse directement aux élus et a pu être réalisé grâce à des financements de l'écocontribution. Nous sommes en effet très régulièrement sollicités pour des multitudes de question, en lien avec l'environnement ou la chasse, et nous avons le sentiment d'un besoin pour disposer d'éléments de réponses en permanence à disposition des élus, et en particulier des maires. La réglementation évoluant en permanence, une version en ligne doit également permettre des mises à jour régulières de l'outil. Nous continuerons à vous informer de ces évolutions très prochainement.

Pour conclure, mesdames, messieurs, nous continuons de déployer et de développer nos outils de communication, mais le principal relais reste vos actions sur le terrain et le territoire. Nous savons pouvoir compter sur vous, pour porter un message positif sur nos actions, et continuer à valoriser l'action de la chasse et des chasseurs. Au-delà de notre action locale, le premier fer de lance en matière de communication doit être notre Fédération nationale,

qui a décidé d'occuper le terrain depuis trois ans. Cette année encore, un nouveau clip a pu passer sur plusieurs chaînes de télévision, pour tenter de sensibiliser encore des personnes indécises sur notre activité, qui ne recouvre pas que l'acte de chasse. Je vous invite à le visionner.

Très bonne fin d'Assemblée générale.

Marc GUIBERT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE • SAMEDI 22 AVRIL 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDÉE • LES MINÉES • ROUTE DE CHÂTEAU-FROMAGE •
B.P. 393 • 85010 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

4. Rapport de la commission Prédateurs et Déprédateurs (*Président de la commission – Jérôme RABILLARD*)

Mesdames, messieurs,

Je préside la Commission Prédateurs-Déprédateurs de la Fédération depuis plus de 15 ans. Chaque année, lors de l'Assemblée générale, mon discours varie peu : il est désormais nécessaire de collecter massivement des données pour étayer la possibilité de réguler ou non certaines espèces occasionnant des prédateurs sur la faune sauvage ou des dommages aux biens.

Nous avons pu de nouveau être confrontés à cette question cette année, avec la rédaction de l'argumentaire des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, les ESOD, du groupe II, qui comprend les corvidés, les mustélinés, l'étréurneu et le renard. Ce dossier est nécessaire pour demander le classement de ces espèces durant trois ans et la possibilité de les capturer dans le cadre du piégeage, voire les tirer pour certaines d'entre elles en dehors de la saison de chasse classique. Comme tous les trois ans, l'ensemble des collaborateurs de la Fédération font le maximum avec les données qu'ils ont à leur disposition pour élaborer un dossier de grande qualité, qu'ils en soient remerciés. Si en comparaison d'autres départements nous pouvons nous montrer satisfaits, nous sommes encore loin du compte tant les données que nous avançons sont éloignées de la réalité de terrain.

Comme chaque année, je lance un appel auprès des chasseurs et en particulier des responsables de territoire pour trouver une personne référente sur chaque commune voire chaque territoire, qui sera à même de réunir ces données et de les faire remonter via notre site spécifique Décladom. Ce n'est que comme ça que nous pourrons continuer à justifier du classement de ces espèces. J'ai pleinement conscience que nous demandons souvent des choses, mais si cela n'est pas fait, la Commission Prédateurs-Déprédateurs n'aura plus lieu d'exister, car il n'y aura plus de prédateurs classés !

Pour le moment, nous attendons la sortie de l'arrêté, qui sera en consultation publique au niveau national. Nous comptons là-encore sur votre mobilisation pour apporter des commentaires étayés justifiant du classement des espèces que nous avons proposées.

Dans les autres espèces nécessitant une importante quantité de données, je souhaiterais m'arrêter plus longuement sur la vènerie sous terre, en particulier celle du blaireau. La Vendée accueille plus d'une quarantaine d'équipages, avec des personnes d'âges et de professions différentes, qui se rencontrent et partagent un moment en mettant de côté leur origine sociale pour échanger et partager. La pratique de la vènerie sous terre permet de réunir des personnes qui ne se seraient probablement jamais rencontrées, et c'est en ce sens qu'elle rejoint une des caractéristiques mêmes de la chasse, à savoir l'échange et le partage, et bien sûr la convivialité.

Or, aujourd'hui, la pratique de la vènerie sous terre est plus qu'attaquée, voire menacée à court-terme, et notamment la période complémentaire pour le blaireau. Plusieurs départements l'ont ainsi perdu lors de contentieux au tribunal administratif, face à des attaques, argumentées et étayées du point de vue juridique, et mettant en avant en premier lieu l'absence de données et de suivis sérieux sur les captures, les prélèvements, et les connaissances biologiques.

Mon objectif, en tant que Président de commission, est de pouvoir répondre à cette situation. Ainsi, chaque équipage vendéen de vènerie sous terre fournit ses données de déterrage, que ce soit pour le blaireau, le renard ou le ragondin. Pour le blaireau, nous disposons même de l'ensemble des données de blaireaux capturés ou servis, et de l'âge et du sexe dès lors qu'ils sont déterminables. Cela peut paraître simple, mais peu de départements ont réussi à mettre en place une telle organisation, qui passe avant tout par l'implication et le travail conjoint de la Fédération et de l'Association Départementale des Déterreurs et des Piégeurs. Sans cela, point de salut.

Au-delà de ces données plutôt conventionnelles, les deux associations en partenariat avec l'ONCFS VENDEENNE de l'époque et le CNERA PAD se sont aussi engagées dans la collecte de données sur les déplacements via une étude menée sur plusieurs années, consistant au puçage des blaireaux. Nous devrions avoir enfin les résultats définitifs de cette étude cette année, et apporter, objectivement et de façon scientifique, des connaissances crédibles sur l'utilisation de l'espace, le fonctionnement et l'émancipation de la cellule familiale chez le blaireau. Par ailleurs, je ne peux vous en dire plus pour le moment, mais nous avançons très

sérieusement sur une autre étude concernant le régime alimentaire de l'espèce. A nouveau précurseur, la Vendée devrait être en compagnie de plusieurs départements pour disposer de données plus solides à l'échelle nationale.

Enfin, dernièrement, vous avez peut-être pu prendre connaissance d'un rapport sénatorial, fruit d'une énième pétition déposée contre la pratique de la vènerie sous terre. Vous remarquerez que la principale préoccupation de certains concitoyens n'est pas de solliciter l'une de nos assemblées parlementaires sur des questions sociales ou économiques, mais sur le sujet éminemment préoccupant de la vènerie sous terre, qui ne présente strictement aucun risque en termes de sécurité, mais mobilisent les foules, capables dans un élan de courage de signer d'un clic sur internet. Je pense que cela doit nous interpeller bien au-delà de la chasse.

Ce rapport, outre le fait qu'il rejette la proposition d'interdiction de la vènerie et de la vènerie sous terre, fait plusieurs propositions. Une des premières consistent à former les maître d'équipages, sous l'égide des Fédérations des chasseurs. Encore une formation me direz-vous ! Mais un moindre mal peut-être. Des propositions spécifiques à la vènerie sous terre du blaireau sont ensuite faites. Il est notamment recommandé de maintenir une gestion active des populations de blaireaux : c'est fait en Vendée. Il est également demandé de développer des études scientifiques sur la biologie du blaireau : c'est fait en Vendée. On nous sollicite aussi pour que soit rendu obligatoire les déclarations des prises de blaireaux, et leurs prélèvements ou le fait qu'ils soient graciés, via un outil numérique : c'est fait en Vendée ! Vous voyez donc que d'une certaine manière, le travail conjoint de la Fédération et de l'association spécialisée paie, puisque ces propositions sont en fait ce que font déjà les vendéens. L'une des fins positives de ce rapport pourrait être le passage de la période complémentaire sur des arrêtés triennaux, plutôt qu'annuels. Nous attendons donc les potentielles transpositions dans la loi pour revenir vers vous.

Mesdames, messieurs, je vous remercie, et je vous souhaite une bonne fin de congrès.

Jérôme RABILLARD

5. Rapport de la commission Petit Gibier (*Président de la commission – Lucien RABAUD*)

Amies chasseresses, amis chasseurs, bonjour.

La Commission Petit gibier s'efforce, chaque année, en collaboration avec le service technique, de trouver des solutions pour développer notre petite faune afin d'assurer la pérennité de notre loisir : la chasse.

Notre commission est malheureusement confrontée à la gestion de la pénurie plutôt que l'abondance. A l'analyse des tableaux de chasse de la saison écoulée, nous ne pouvons que remarquer une dégradation des résultats de nos prélèvements.

Exercer le rôle d' élu « petit gibier » est donc soumis à de nombreux aléas qui ne nous rendent pas la tâche facile dans le développement de nos divers projets. Entre Covid et Influenza aviaire, notre loisir a ainsi été très mis à mal depuis quelques années.

Evitons surtout de nous décourager, car nous pourrions condamner très rapidement nos projets et notre petite faune. Il faut croire et persévérer.

Malgré tout, il est heureux de voir que parmi vous, des sociétés de chasse et leurs chasseurs prennent leur courage à deux mains pour assurer le développement de cette petite faune.

Je vais tout d'abord vous parler du faisán. Faisant suite à la première réintroduction en 2021 de ce gibier dans le Sud Vendée, un suivi de la reproduction a été réalisé sur six communes de la zone concernée. 201 jeunes pour 38 poules ont été recensés soit en moyenne 5,3 jeunes par poule. C'est un démarrage très encourageant.

Bien que la situation sanitaire ait été compliquée en raison de la grippe aviaire, le repeuplement d'été en faisandeaux de 8 à 9 semaines a pu être réalisé sur les deux secteurs du Sud Vendée et du Marais mouillé. Au total, 7 690 faisandeaux ont été introduits entre le 28 juillet et le 24 août pour les 25 conventions établies sur environ 25 000 ha, avec des mesures comprenant le non-tir de la poule et un report de l'ouverture au troisième dimanche d'octobre.

Globalement, cet apport important d'oiseaux a permis aux nombreux chasseurs de ces secteurs de prendre beaucoup de plaisir à faire travailler leur chien. Le comportement « sauvage » de ces faisans sur les différents territoires est même salué par de nombreux chasseurs que nous avons rencontrés ces derniers mois. Les comptages de coqs chanteurs de ce printemps donnent déjà beaucoup d'espoirs pour cette année 2023 même si le chemin reste encore long ! A ce sujet, une harmonisation des règles de gestion avec les communes limitrophes est une tâche à laquelle nous nous employons pour que chacun s'approprie cet ambitieux projet.

Merci à ces sociétés de chasse, aux chasseurs concernés ainsi qu'à notre chargé de mission Mickaël ANGELIN et ses collègues d'avoir réussi à mener à terme cette opération « faisan ».

Parlons un peu des perdrix. La grippe aviaire ne vous a pas permis d'effectuer la mise en place en 2022 de perdreaux dits « d'été ». Devant cet état de fait, la commission Petit gibier, par souci d'équité, a préféré proroger d'une année les engagements financiers pour tous les territoires détenteurs d'une convention perdrix.

Les premières conventions perdrix ont débuté en 2014. A ce jour, 86 conventions sont en vigueur. Après huit années d'existence pour les premières, les résultats sont un peu décevants et montrent les limites des actions et des engagements prévus dans le cahier des charges des conventions qui avait été proposé.

En résumé, sur les territoires conventionnés, les résultats obtenus sont très semblables à ceux des territoires hors conventions. Les efforts de gestion et d'aménagements du territoire apparaissent très certainement insuffisants.

En conséquence, la commission a souhaité remettre à plat ce modèle de convention. De nouvelles clauses d'éligibilité du signataire ont été revues et mises en place ainsi que les engagements de votre Fédération. Sans être exhaustif, il s'agira notamment d'avoir une surface proche de 1 000 ha, de consacrer 10 % du territoire en réserve et de fermer la chasse de la perdrix le 11 novembre. Un effort devra particulièrement être fait sur la régulation des prédateurs et sur l'aménagement du territoire.

La fédération soutiendra la convention par une assistance au piégeage, par le suivi des couples au printemps et de la reproduction en été en collaboration avec le signataire. La subvention de 50 % des oiseaux lâchés avant le 20 août sera maintenue et un soutien particulier sera apporté sur l'aménagement par un nouveau contrat « intercultures ». De nombreux autres éléments restent inchangés à la version précédente.

Les conventions faisans et perdrix doivent s'accompagner d'un bon aménagement du territoire. **Un nouveau projet d'intercultures est donc proposé.**

L'intérêt des couverts végétaux n'est plus à démontrer. Un travail important a été réalisé ces dernières années, et la biodiversité et la petite faune profitent directement de ce type de cultures. La fédération a ainsi souhaité mettre en place en parallèle un contrat d'intercultures.

L'objectif de ce contrat est d'inciter le monde agricole à la mise en place d'un couvert végétal au plus proche de la date de moisson tout en maintenant le chaume en place. Sans les agriculteurs, il nous sera difficile de protéger notre petite faune. N'hésitez donc pas à aller à leur rencontre et à être force de propositions.

Pour cette nouvelle saison, une subvention de 25 € par hectare est mise en place à raison de 10 ha maximum par agriculteur. Votre technicien de secteur se tient à votre disposition pour vous renseigner.

Le lapin de garenne

Pour le moment, les aménagements et le suivi mené sur le lapin de garenne autour du siège de la fédération depuis 2019 montrent des résultats encourageants pour le développement de cette population. Nous avons introduits les deux premières années une trentaine de lapins puis une dizaine la troisième année. Deux garennes supplémentaires ont été confectionnées l'an dernier. Aujourd'hui, elles commencent à être colonisées. Au début du mois de septembre 2022, deux sorties nocturnes ont été réalisées pour 39 et 25 lapins dénombrés.

Quelques sociétés se sont récemment investies dans ce projet de garennes et commencent à espérer. Cela sera un travail de persévérance, demandant des efforts en termes d'aménagements, et sur plusieurs années, mais nous croyons au retour du lapin si un suivi et une bonne gestion sont mis en place. N'hésitez pas à contacter notre chargé de mission en cas d'intérêt.

Parlons maintenant du lièvre.

Cet hiver, les suivis par indice kilométrique ont encore nécessité une mobilisation importante du service technique et des responsables de territoires avec 177 circuits de comptages, 339 sorties nocturnes sur 95 % des communes du département. Ces indices affichent une hausse sur 35 % des circuits, une stabilité sur 40% et une baisse sur 25 %. Malgré tout, les bons niveaux de populations sont souvent localisés et la population dans son ensemble reste toujours fragile dans les secteurs bocagers alors que les indices d'abondance restent très corrects dans les zones de marais.

Au final, l'IKA moyen départemental baisse légèrement en passant de 4,6 à 4 lièvres au kilomètre.

Pour la nouvelle saison les règles de gestion restent inchangées, mais la situation et l'évolution de l'espèce dans certaines communes ont attiré notre attention et nous ont amené à réexaminer et à aménager de nouvelles propositions d'attribution.

Je souhaitais également évoquer avec vous brièvement le piégeage. Le développement de notre petite faune ne pourra aboutir sans une importante régulation des prédateurs. En plus du piégeage, n'hésitez pas à porter vos efforts sur le tir des corvidés, et sur le renard en organisant des battues, également lors de vos battues de grand gibier.

Je tiens par ailleurs à remercier ici tous nos piégeurs bénévoles qui sont une pièce maitresse dans la réussite de nos projets.

Je ne peux également pas parler de petit gibier sans évoquer l'influenza aviaire. Le contexte sanitaire de ces deux dernières années dans les élevages de volailles et de gibier doit nous

interpeller, que cela soit pour la chasse ou l'élevage du gibier. La vaccination n'est a priori pas pour demain, des solutions alternatives doivent être envisagées.

Lors de la dernière saison de chasse, une majorité d'entre vous ont été privés d'oiseaux donc d'intérêt pour votre passion.

Face à ce constat, votre commission Petit gibier ne peut que vous inciter à tendre vers des lâchers dits d'été, qui en plus seront profitables pour vos trésoreries, assurerons l'avenir de nos éleveurs qui ont été mis en difficultés ces deux dernières années et vous permettront d'assurer votre loisir en cas de récurrence.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble des personnels administratifs et techniques de la Fédération qui nous accompagnent au quotidien et s'investissent pleinement pour répondre aux mieux à nos sollicitations.

Je vais vous inviter maintenant à regarder une vidéo sur la mise en place d'un projet « lapins ».

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous souhaite malgré tout une bonne saison de chasse 2023-2024 et une bonne fin d'assemblée.

Lucien RABAUD

6. Rapport de la commission Migrateurs (*Président de la commission – Léopold PIETERS*)

Mesdames, Messieurs, bonjour,

Je me présente à vous à l'occasion de cette centième pour vous rendre compte, bien évidemment, de la fréquentation des migrateurs terrestres et aquatiques sur le territoire de la Vendée - site majeur d'hivernage et de reproduction pour de nombreuses espèces, mais aussi, et plus particulièrement des diverses actions entreprises, pour d'une part, améliorer les conditions d'accueil par la conservation et la restauration du réseau de haltes migratoires, et d'autre part, poursuivre le développement de nos connaissances sur cette avifaune sauvage à travers de multiples opérations.

Ces dernières se déclinent sous la forme de comptages de jour comme de nuit lors des phases de migration, de baguages sur des adultes (colombidés, bécasses, bécassines...), mais également sur les poussins de colombidés au nid, de recensement par l'écoute des mâles chanteurs de Caille des blés, de récolte et de lecture d'ailes d'oiseaux d'eau afin de définir le sex-ratio et l'âge-ratio.

A cet égard, je me dois de remercier vivement les chasseurs-contributeurs dont le nombre est toujours orienté à la hausse. Grâce à leur investissement tout au long de la saison, nous avons atteint en 2021-2022 un nouveau record en récoltant plus de 4 000 ailes de canards et vanneaux.

Au sujet des migrateurs terrestres, leur niveau de fréquentation est à nuancer en fonction des espèces. Le pigeon ramier, du fait d'une belle population de nicheurs, présente un bon état de conservation. Les effectifs se renforcent ponctuellement lors de la migration d'automne.

Pour la Caille des blés, les investissements humains et financiers déployés par la fédération, notamment le maintien des chaumes, le développement des jachères faunistiques, les bandes enherbées en bordure de champs, ou encore la fauche tardive pratiquée par quelques exploitants de la plaine du Sud et Sud-Est convaincus du bien-fondé de ces

pratiques, ont sensiblement amélioré le nombre de couples nicheurs et la durée de leur présence sur ces territoires.

Bien que ces mesures s'inscrivaient dans le cadre de la politique relative à la biodiversité, un arrêté du 23 mai 2022 dérogeait à l'interdiction de broyer et faucher les jachères en pleine période de nidification des oiseaux et de reproduction des insectes dont les pollinisateurs sauvages !!! (NO COMMENT).

La Bécasse des bois fréquente assidûment notre département, et certaines y hivernent. Le réseau vendéen de bagueurs, particulièrement bien structuré, repose sur plusieurs services et associations : l'OFB, l'ONF, le CNB85, et votre Fédération, renforcés de quelques passionnés. C'est ainsi que de nombreuses sorties nocturnes ont été effectuées pour 180 heures autorisant 280 captures, permettant de déterminer un indice d'abondance nocturne de 4,7.

La Tourterelle des bois, désormais placée sous moratoire, n'est plus chassée sur le territoire métropolitain. Dans le cadre du réseau des oiseaux de passage, les personnels des services techniques des Fédérations départementales ont procédé dès le printemps à un suivi spécifique aux fins d'estimer les effectifs de population nicheuse en France. Les résultats ne sont pas encore publiés par l'OFB.

Un Plan national de gestion devrait être mis en application prochainement, et devrait, je l'espère, nous permettre de favoriser son développement sur le territoire vendéen.

Concernant les migrateurs aquatiques, leur chasse en zone d'eau douce se pratique selon les dispositions d'un arrêté ministériel, du 21 août, au 31 janvier.

En Vendée, la saison qui vient de s'écouler, du fait d'une sécheresse inédite particulièrement longue, n'a pu se pratiquer qu'à compter de la 1^{ère} décennie de décembre. Les mesures de restrictions à l'égard de l'eau mises en place dès la mi-mai n'ont en effet été levées que le 1^{er} décembre.

Il n'a échappé à personne que le déterminant majeur pour la pratique de la chasse aux oiseaux d'eau est tout simplement l'EAU ! Plus précisément l'eau de ruissellement.

J'ai conscience en m'adressant à vous ce matin et au fil des AG de ne pas renouveler mon propos lorsqu'il s'agit d'évoquer la problématique de l'eau, à laquelle nous nous heurtons

année après année !! Pourtant, quantitativement, la ressource existe. Est-elle bien gérée ? La question reste posée.

La gestion de l'eau est subitement devenue en ce début d'année, un sujet d'actualité au plan national, largement commenté par les médias écrits et parlés, et certains responsables politiques...

Si je me réfère à ce que j'ai pu lire, émanant d'interventions de climatologues, d'hydrogéologues, de géographes, mais également du Sénat et même de la Cour des Comptes, qui dans son dernier rapport étrille la politique de la gestion de l'eau ; une organisation à la fois « complexe et incohérente », conduisant à des mesures parfois « contradictoires » !!

Il demeure néanmoins que la France reste favorisée pour faire face à la situation climatique à laquelle nous avons été et serons encore confrontés. Il existe en effet un large réseau de cours d'eau, de réserves naturelles importantes, de précipitations qui conduisent largement à couvrir nos besoins.

Je ne voudrais pas vous INONDER (sic) de chiffres, mais pour concrétiser mes propos, j'y suis contraint.

Tout d'abord « nos besoins, au plan national, sont de l'ordre de 30 milliards de mètres cubes, prélevés chaque année sur un flux de 180 à 200 milliards de mètres cubes d'eau utiles transitant sur le pays. »

Revenons en Vendée à propos de la gestion de la ressource quantitative des eaux de ruissellement, telle qu'elle m'apparaît. Notre département a le privilège de compter en son sein deux zones humides d'intérêt national.

Au plan de la ressource, le bassin du Lay alimente une partie conséquente du Marais poitevin et j'ai pu constater ces dernières saisons qu'un effort louable avait été opéré au plan de la gestion quantitative, à tel point que l'accès à l'eau pour les chasseurs s'est légèrement amélioré, plus aisé désormais que dans le Marais breton. Pour illustrer mon propos, des

dérogations ont été accordées à partir du 10 et du 24 novembre. Des marges de manœuvre existent encore, nous devons y réfléchir avec le gestionnaire pour les exploiter au mieux.

Concernant le Marais breton, notamment la partie dite « réalimentée » par la Loire, la situation s'aggrave alors que la ressource globale existe. Gérée différemment, l'accès à l'eau pourrait être largement garanti à l'ensemble des usagers.

Permettez-moi à nouveau d'étayer mes explications en m'appuyant sur des données chiffrées consultables.

« La Loire est le plus long fleuve de France (1 006 km). Son bassin versant, ses affluents et toutes les rivières qui s'y déversent, représentent 40 000 km de cours d'eau !! » Lors d'une saison normale au plan de la pluviométrie, le débit moyen journalier de la Loire est de l'ordre de 500 à 600 m³ par seconde à la station de mesures de Montjean sur Loire, soit un volume annuel d'écoulement à la mer évalué à plus ou moins 19 milliards de mètres cube.

Sachant que le syndicat d'aménagement hydraulique du sud Loire (SAH), chargé en période dite « estivale » du 1^{er} avril au 30 octobre d'assurer le soutien d'étiage du réseau du marais breton, est conduit à injecter annuellement de 8 à 11 millions de mètre cube. Ce volume, particulièrement faible au regard de celui s'écoulant à la mer, ne saurait être préjudiciable à la ressource dès lors que l'on s'appuierait sur un débit régulé tout au long de l'année. Cette situation, je peux vous le garantir, satisferait pleinement les chasseurs mais répondrait également aux besoins d'autres usagers, tels les éleveurs, et sans aucun doute les ostréiculteurs et mytiliculteurs de la baie de Bourgneuf, qui en raison de la gestion actuelle se plaignent au long de l'année, du trop ou du pas assez de « doucin », indispensable au développement des coquillages.

Exemples extrêmes et récents, des débits de la Loire observés, l'hiver 2020-2021 à 3 920 m³/seconde, à seulement 89 m³/seconde en août 2022 !!!

Au cours de l'été dernier, j'ai été amené à me rendre à Paris. J'ai pu observer sur mon trajet que la Loire pouvait à certains endroits être franchie à gué, et que, curieusement, la Seine était navigable ... ?

Ainsi, j'ai appris que dans les années 60-70, pour réduire les effets d'une inondation de la capitale, quatre lacs réservoirs avaient été aménagés en amont sur de gros affluents, et que 800 millions de mètres cube pouvaient être retenus provisoirement.

Désormais, du fait du changement climatique, la principale fonction de ces lacs est d'assurer le soutien d'étiage durant les périodes de basses eaux de la Seine, et garantir ainsi la navigation commerciale et de plaisance. A méditer, non ?

Je ne sais pas si ce principe est applicable sur le bassin Val de Loire/Basse Loire. Si tel était le cas, les assecs de plusieurs mois transformant les zones humides en zones désertiques aux lourdes conséquences sur l'écosystème et la biodiversité seraient évités.

Dans l'immédiat et à peu de frais, au plan local, certains règlements ou conventions mériteraient d'être reconsidérés en tenant compte de la persistance du changement climatique.

A titre d'exemple, je citerai deux aberrations qui me font bondir !!

La station de relevage de la Pommeraie assure le soutien d'étiage du réseau Marais Breton réalimenté. Son règlement d'emploi stipule que sa mise en service s'effectue uniquement en saison estivale du 1^{er} avril au 30 octobre.

Aujourd'hui, cette disposition n'est plus en adéquation avec le déroulement des saisons. L'automne dernier le débit de la Loire n'a autorisé l'activation de la station qu'à compter du 20 octobre. Le 30, la station s'est arrêtée en raison du règlement !!! Alors que le réseau était toujours en assec et que le débit de la Loire permettait largement de la maintenir en service. Pourtant, nous sommes en zone Natura 2000, également labellisée RAMSAR. Quid de la préservation de la zone humide ?

A propos du lac de Grand-Lieu et de son fonctionnement formaté par une convention, depuis fin mars, en raison d'une pluviométrie élevée, les cotes de niveau définies à une époque révolue aujourd'hui, sont toujours en vigueur. Elles obligent le gestionnaire à s'y tenir, le lac est de ce fait mis à l'écoulement à la mer, alors que tous les scientifiques annoncent une accentuation de la sécheresse dans les mois à venir !!! Cherchez l'erreur !! Pour information, l'eau du lac a déjà été utilisée pour le soutien d'étiage du réseau.

Avant de céder la place à mon collègue, je vous propose de suivre une vidéo montée et commentée par notre nouvelle Docteure Axelle Moreau, que je félicite à nouveau chaleureusement, qui illustrera parfaitement l'impérieuse nécessité de garantir le maintien en eau des zones humides, a fortiori labellisées.

Je vous remercie de votre attention, bonne fin de congrès .

Léopold PIETERS

7. Rapport de la commission Environnement (*Président de la commission – Florent BAUDON*)

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de présider la Commission environnement de la Fédération depuis un an, et d'être ainsi au premier plan pour accompagner et constater le travail réalisé par ses équipes, mais aussi par vous toutes et tous au quotidien.

En cette date particulière où nous nous rencontrons pour le 100^e anniversaire de la création de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée, il faut replonger dans le passé pour se souvenir de l'évolution de notre pratique au travers d'un siècle d'histoire.

S'il est un loisir dont l'évolution est intimement liée à la qualité écologique des territoires sur lequel il est pratiqué, c'est bien la chasse. En 100 ans, de nombreux bouleversements ont modifié le territoire vendéen ; les premiers remembrements des années 60 ont ouvert le parcellaire, puis les arrachages de haies et les drainages successifs ont permis la mise en culture de terres jusque-là inexploitable. Les exemples sont nombreux et ils n'ont pas toujours été dans le sens d'une chasse durable.

Aujourd'hui, la balle est dans notre camp pour savoir comment accompagner l'évolution de ces milieux, et nous devons ainsi amplifier les actions menées sur le territoire pour prendre notre avenir en main. Tout cela passe par une connaissance accrue du fonctionnement des milieux.

Avec 71 % de la superficie du département en SAU, la Vendée est un département agricole, et les efforts d'aménagement doivent porter dans cette direction. La relation avec le monde agricole doit être maintenue et développée encore plus, à un moment où cette profession est à un tournant majeur de son évolution. Les chasseurs l'ont compris, la chasse ne se résume pas à la seule quête du gibier, mais à l'accompagnement et au développement de l'évolution des milieux, supports de notre passion.

Votre fédération a été l'une des premières à créer un service environnement, fort aujourd'hui de sept personnes. Ce ne sont peut-être pas vos interlocuteurs les plus courants, mais je peux vous assurer que leur travail au sein des instances administratives et scientifiques est connu et reconnu. Ce service s'implique tous les jours dans des missions de recherche, de suivi, de préservation, d'expérimentation sur différents types de milieux, et il assure aussi une représentation au sein des instances administratives.

Un autre travail, beaucoup plus rare, et dont peu de fédérations de chasse peuvent s'enorgueillir, est d'avoir accompagné Axelle Moreau pour réaliser sa thèse sur « l'écologie et le rôle potentiel des invertébrés d'eau douce, sur les sites de halte pré-nuptiale du canard souchet ». J'en profite pour féliciter Axelle, qui vient de soutenir brillamment sa thèse en début d'année, et qui aujourd'hui, est docteure en environnement. Elle a été encadrée et soutenue par notre directeur Sébastien Farau, lui aussi docteur en environnement, ainsi que par deux chercheurs de l'Université de la Rochelle, Christine Dupuy et Pierrick Bocher que je remercie pour leur confiance.

Si notre service environnement fonctionne bien, c'est qu'il est composé d'un personnel compétent, mais aussi parce que les finances suivent. Au-delà de la multitude de partenaires qui nous accompagnent, vous pourrez les voir à l'écran, la loi chasse du 24 juillet 2019 a créé un fonds biodiversité dans le cadre du nouvel Office Français de la Biodiversité. Ce fonds est abondé par une éco-contribution des chasseurs et de l'État afin de financer des projets portés par les fédérations des chasseurs pour la protection de la biodiversité. Il nous permet d'aller encore plus loin dans nos missions en termes d'environnement. .

L'implication de notre service environnement passe avant tout par les milieux, avec tout d'abord, le bocage, où l'étude des bassins versants permet de monter des projets de plantation de haies afin d'éviter l'érosion des sols et d'améliorer la qualité de l'eau. Depuis le début de ces actions en 2000, les chasseurs vendéens ont planté près de 100 km de haies et plus de 370 ha de boisements, pour un peu plus d'un demi-million d'arbres.

A côté de cela, les agriculteurs soucieux de faire entrer leur exploitation dans une démarche active allant dans le sens de l'amélioration de la biodiversité, peuvent également se tourner vers le réseau A.R.B.R.E qui les accompagnera tout au long de l'évolution de leurs pratiques,

et dans lequel les fédérations et les chambres d'agriculteurs souhaitent renforcer leur partenariat.

Très présentes en Vendée, les zones humides sont aussi un axe de travail essentiel pour notre fédération. Le département est situé sur un couloir majeur de migration, et l'accueil des oiseaux d'eau passe par un réseau de sites de repos et de nourrissage, de qualité. La lagune de Bouin, propriété de la commune de Bouin et gérée par la fédération, en est un exemple parlant, où la qualité du milieu a permis au site de devenir un reposoir essentiel pour l'avifaune lors des marées hautes. Maintenant labellisée « Espace Naturel Sensible », cet espace protégé est la reconnaissance du travail des chasseurs par le Département.

Les marais de l'Abbaye de Lieu-Dieu sur la commune de Jard-sur-Mer ont été acquis par le Conservatoire du Littoral, et leur gestion a été confiée à la fédération. Encore un signe de reconnaissance envers la qualité du travail des chasseurs, par un établissement public administratif d'envergure nationale. La remise en état du réseau hydraulique va permettre d'alimenter le site en eau douce, permettant ainsi d'améliorer la capacité d'accueil du site.

Un peu plus au Sud, la réserve de Choisy, propriété de la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et de la Fédération des Chasseurs de la Vendée, est classée en Réserve Naturelle Régionale depuis 2012. Le site, placé au centre d'un réseau d'espaces protégés et sur un axe migratoire majeur, accueille une avifaune riche, que le service environnement étudie et permet de faire découvrir au public, donnant ainsi une autre image de la chasse que celle des médias actuels qui préfèrent faire le « buzz » au sujet de notre passion plutôt que de la présenter concrètement. J'aime ainsi rappeler à nos détracteurs que la partie vendéenne de la baie de l'Aiguillon avait été mise en réserve de chasse maritime dès 1973, par les chasseurs vendéens.

En dernier lieu, la Fédération et la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage, viennent d'acquérir le site de la Borderie du marais. Le territoire, d'une exceptionnelle qualité, tant du point de vue paysager que de celui de la biodiversité, est situé en plein cœur du marais breton. Là encore, les travaux passeront par la remise en état du réseau hydraulique, afin de permettre l'accueil de l'avifaune. Des travaux scientifiques

de suivi des différentes espèces de faune et de flore ont déjà commencé, permettant d'asseoir le niveau de connaissances scientifiques des chasseurs.

Enfin, vous l'aurez compris, la défense de la chasse passe par l'approfondissement de nos connaissances sur le fonctionnement des milieux qui accueillent notre passion. Les arrêtés qui régissent notre activité, sont sans cesse attaqués, ayons des arguments scientifiques à leur opposer. Les chasseurs sont les acteurs du territoire les plus présents sur le terrain. Sachons exploiter ce potentiel de connaissances pour que notre passion soit durable.

Merci de m'avoir écouté, je vais maintenant vous inviter à découvrir une vidéo de découverte du site de la Borderie du Marais. Bonne fin d'Assemblée Générale !

Florent BAUDON

8. Rapport de la commission Grand Gibier (*Président de la commission – Olivier PERROCHEAU*)

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Cette assemblée générale est l'occasion pour moi chaque année de faire un point sur les espèces de grand gibier du département, d'évoquer les travaux de la commission et de vous parler aussi de l'actualité nationale et des perspectives à court-terme, qui cette année sont peut-être plus riches que d'habitude.

Mais tout d'abord parlons du chevreuil, dont les populations semblent toujours en augmentation, avec 5 176 attributions pour 4 885 prélèvements soit une augmentation faible mais régulière comme chaque année. Le taux de réalisation avoisine les 94 %, valeur stable depuis plusieurs saisons.

La commission d'attribution, réunie il y a quinze jours, a suivi dans sa grande majorité les demandes de plan de chasse avec une augmentation des attributions de près de 8 % par rapport à la saison passée, à l'exception de quelques unités de gestions où l'espèce a toujours du mal à progresser. Je tiens à saluer la qualité du travail et des échanges que nous avons eu lors de cette commission élargie, et notamment avec nos partenaires institutionnels : monde agricole, forestiers, lieutenants de louveterie, propriétaires... Autant de personnes qui ont pris du temps pour participer activement avec la Fédération à la gestion du grand gibier.

Concernant le cerf élaphe, le comptage par indice nocturne réalisé en mars a montré que l'espèce se porte bien. Dans le massif mère et sa périphérie, les plans de chasse ont été correctement réalisés. Par contre, sur les deux grands groupements « cerf », les prélèvements n'ont pas été à la hauteur de nos souhaits, notamment pour les biches dans les zones éloignées du massif mère. Au global, pour 141 attributions, il y a eu seulement 72 prélèvements soit un taux de réalisation de 51 %.

La difficulté de sa chasse, le manque de meutes créancées pour cet animal et la préférence accordé au sanglier ne nous aident pas dans notre volonté de limiter le développement territorial de l'espèce. Il faudra cependant trouver rapidement des solutions pour l'exécution de ces plans de chasse, pour que nous puissions tenir nos engagements.

Enfin, je souhaite bien entendu vous parler plus longuement du sanglier. Le nombre de prélèvements est légèrement plus important que la saison passée avec 3 328 bracelets de posés pour une attribution de 4 854. Sa chasse pendant la période anticipée du 1^{er} juin à l'ouverture générale est de plus en plus pratiquée, malgré des températures très élevées l'été dernier. Cette chasse précoce évite ainsi de nombreux dégâts avant la récolte des céréales, et doit toujours être privilégiée.

Le montants des dégâts agricoles 2021-2022 a fortement augmenté. Ces dégâts sont imputables pour l'énorme majorité au sanglier. Cette augmentation est due à une surface détruite globalement plus importante que les saisons passées mais aussi et principalement par l'augmentation substantielle du coût des céréales.

Dans le cadre du plan de résilience, l'Etat a pris à sa charge le surcoût de cette augmentation conjoncturelle entre les années 2021 et 2022 pour aider les fédérations à passer le cap de cette surenchère. Cela représente un peu moins de 20 000 € sur les bilans de la saison 2021-2022, dans la mesure où ce coût englobe les dégâts du premier semestre 2022. En revanche, plus de 50 000 € seront pris en charge sur les dégâts du deuxième semestre 2022, qui vous seront présentés l'année prochaine. Pour la saison de chasse à venir, nous restons extrêmement vigilants face au sanglier encore trop fortement présent dans certains secteurs, et nous continuerons d'insister pour qu'aient lieu des prélèvements réguliers et importants mais aussi pour que des clôtures de protections soient mises en place.

Cela sera d'autant plus important qu'un nouveau plan tripartite a été signé entre l'Etat et la FNC avec l'appui et la collaboration des trois syndicats agricoles. L'objectif est clair : un accompagnement de trois ans, de 2023 à 2025, pour l'indemnisation des dégâts et l'ouverture d'une boîte à outils pour la mise en œuvre de tous les moyens. 80 millions d'euros y seront consacrés, avec cependant un principe simple : pour bénéficier de ces aides, il faut réduire les surfaces de dégâts de 30 % en trois ans. Cela signifie nécessairement continuer à

prélever et même faire baisser les populations. Si nous pouvons accueillir positivement cet effort, nous n'avons pas l'impression de ne rien faire en Vendée voire d'être pleinement investi... Nous attendons donc de voir quelles seront précisément les modalités d'accompagnement avant de trop nous réjouir.

En lien avec cet effort de régulation, je vous rappelle que la chasse sur de grands territoires est une des meilleures manières de gérer efficacement le sanglier. Comme vous le savez, deux territoires peuvent mutualiser leurs plans de chasse en cours de saison, lorsque les minimas sont atteints. Mais le mieux est la constitution de regroupement avec ses voisins avant le début de saison sous la forme juridique d'une association loi 1901. Le groupement n'oblige personne à laisser les autres chasser chez soi et il est simplement conseillé d'acter préalablement son organisation interne par un règlement intérieur. Le regroupement peut également n'avoir qu'une forme administrative permettant simplement la mutualisation des bracelets de marquage.

Je souhaitais également revenir sur l'outil que nous utilisons pour gérer les populations de sanglier : le plan de chasse. Comme vous le savez, en France, trois dispositifs sont possibles, chacun avec quelques nuances, à savoir le classement en ESOD du groupe III, anciennement dit « nuisible », le plan de gestion ou le plan de chasse. Ces trois dispositifs ont pour point commun de ne pas toujours solutionner la problématique du sanglier, mais chaque département doit trouver l'outil qui s'adapte le mieux à son contexte.

La Fédération de Vendée a été la première à instaurer le plan de chasse sanglier en France en 1989. A cette époque, à peine une centaine de sangliers était prélevée sur le département, mais l'outil s'est vite avéré indispensable pour connaître les prélèvements, dans le temps et dans l'espace, leur déclaration étant obligatoire sous 72 heures. Nous disposons donc d'informations en continu pour connaître précisément les endroits où la pression de chasse n'est pas suffisante, et si il y a urgence ou non pour intervenir en matière de dégâts. Nous pouvons dès lors nous mettre en contact avec les territoires pour les inciter à chasser, ce qui serait impossible sans le plan de chasse. Ces éléments sont d'ailleurs présentés à chaque CDCFS et auprès de nos partenaires agricoles, pour des décisions éclairées et communes.

Il y a pléthore d'arguments au plan de chasse, mais je souhaitais insister sur un dernier, qui consiste aussi à la répartition de l'effort financier entre les chasseurs de l'espèce. En effet, en privilégiant un dispositif de destruction, il n'y aura plus de bracelets payants, et donc une charge reportée en grande partie sur la contribution territoriale, soit 125 000 € de plus ; ce qui correspond à 5 000 bracelets sangliers à 25 €.

J'espère vivement que les résultats obtenus grâce au plan de chasse et notre analyse technique et objective de la situation seront entendus, et que d'autres voies ne seront pas choisies, car nous aurons alors à faire face à beaucoup plus de problèmes qu'aujourd'hui.

Un des reproches fait dans le cadre du plan de chasse tenait aux dépassements involontaires qui pouvaient avoir lieu lorsque des tirs simultanés avaient lieu en battue. On se retrouvait alors parfois avec un manque d'un bracelet, alors que l'objectif était de prélever des sangliers. Si une des solutions est bien sûr de prendre une marge, les accidents arrivent. Ainsi, en collaboration avec l'OFB, une procédure concernant les dépassements accidentels – j'insiste vivement sur le terme « accidentels » - a été mise en place. Lors d'un dépassement, vous pouvez contacter la Fédération et ses agents assermentés, qui constateront le dépassement, et vous délivreront un bon conduisant à régler deux fois le prix du bracelet en cas de premier dépassement accidentel, et trois fois en cas d'un second dépassement accidentel. Ce dispositif a été sollicité 11 fois cette saison, montrant qu'il n'y a pas d'abus quant à son application, si l'on considère le nombre de prélèvements en Vendée.

En dehors de ces aspects de gestion, vous avez tous eu connaissance des évolutions concernant la sécurité. Certains points ne sont pas encore actés et devront attendre la promulgation d'une loi. Cependant, à la suite de plusieurs incompréhensions sur le terrain, des clarifications ont d'ores-et-déjà été apportés à travers l'arrêté de sécurité publique, après des échanges et un travail auprès des services de la DDTM et de l'OFB. Le Président David MARCHEGAY reviendra dans le cadre de la commission sécurité sur les possibles évolutions liées à la sécurité, je ne m'étends pas plus, mais nous communiquerons abondamment vers vous à ce sujet.

Comme vous le voyez, le sujet autour du grand gibier reste extrêmement riche. Si beaucoup de contraintes y sont adossées, il faut également se rappeler le plaisir et les émotions que la multiplicité de pratique qui l'entoure peuvent procurer, et conserver cet aspect convivial.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne fin de congrès, et une bonne saison 2023-2024.

Olivier PERROCHEAU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE • SAMEDI 22 AVRIL 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDÉE • LES MINÉES • ROUTE DE CHÂTEAU-FROMAGE •
B.P. 393 • 85010 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

9. Rapport de la commission Sécurité (*Président de la commission – David MARCHEGAY*)

Mesdames, Messieurs,

La loi du 24 juillet 2019 sur la réforme de la chasse a demandé la mise en place d'une commission sécurité dans chaque Fédération pour traiter des questions y ayant trait. Le Président de la Fédération en est président de droit, et je souhaitais donc aborder ce sujet avec vous, en ayant cependant la volonté de ne pas faire trop de redites.

Nous avons réuni trois fois la Commission sécurité depuis un an, en bonne partie pour traiter de la formation décennale sur la sécurité mais aussi des mesures en lien avec les angles de tir des 30° et de l'annonce du plan de sécurité à la chasse par le gouvernement.

Concernant les formations sécurité, nous avons fait le choix, au moins dans un premier temps, de les délocaliser pour que les sociétés de chasse ou chasses privées puissent mobiliser leurs chasseurs et éviter les déplacements. A ce jour, près d'un millier de personnes a pu être formé en présentiel et près de 300 le seront dans les semaines à venir. En complément, il est encore possible de réaliser cette formation en distanciel. Plus de 500 personnes ont ainsi privilégié le format en ligne. Contrairement à l'idée reçue d'une ruée sur la formation en ligne, vous noterez que la majorité a préféré l'option en présentiel. Dans les deux cas, les retours que nous avons sont positifs et montrent une vraie appropriation du sujet.

Cette formation doit être mise en perspective avec les annonces gouvernementales. Aux dires de Madame la Secrétaire d'Etat Bérangère COUILLARD, nous serions potentiellement dans l'obligation de former la moitié de nos effectifs d'ici 2025, au lieu de dix ans pour former l'ensemble des chasseurs. Nous avançons à bon rythme bien entendu, mais entre la période du Covid qui ne permettait pas de se réunir, et la multiplicité des missions à assumer pour les Fédérations des chasseurs, ces délais

vont devenir intenable. Qui plus est, un format pratique serait également envisagé. Evidemment, j'en comprends le fond, mais quand on questionne le format et les moyens, on se retrouve face à une inconnue. Nos personnels ne pourront pas être plus mobilisés qu'ils ne le sont déjà. Enfin, il est également envisagé une formation de l'ensemble des responsables de battue et de chefs de ligne. A nouveau, pourquoi pas ! Mais qu'on nous donne les moyens financiers de s'adjoindre des personnels qui seront consacrés à cette mission.

Si on regarde de plus près ce plan sécurité, on voit qu'il mentionne des points particuliers sur les angles de tir des 30 °. Il y a eu lors de cette saison beaucoup de confusion sur la manière d'interpréter leur matérialisation, la possibilité de tirer ou non dans ou vers la traque. Face à cela, la Commission sécurité et la Commission grand gibier, en lien avec les agents assermentés de la Fédération, ont formulé des propositions à la DDTM et à l'OFB. Grâce à des échanges sains et constructifs, l'arrêté de sécurité publique apparaît désormais plus clair, même s'il reste suspendu à la future loi sur la sécurité à la chasse.

Enfin, je souhaitais terminer ce point sur la sécurité en vous faisant part de mon ressenti concernant le projet d'une application pour déclarer les battues au grand gibier. Je suis un farouche défenseur de la sécurité, mais aussi bien pour les pratiquants de sports de nature ou les simples promeneurs que pour les chasseurs, je considère cette idée comme liberticide. La notion d'espace privé est aussi à prendre en compte, et notre objectif reste un partage et une cohabitation saine entre usagers. A aller dans ces directions et à restreindre les libertés individuelles, on se retrouvera face à des situations où les chemins privés seront fermés et l'incompréhension et les conflits croissants.

Ne tombons pas dans ce piège, et coconstruisons cette cohabitation avec les représentants des différentes fédérations des usagers de la nature.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre écoute sur la sécurité.

David MARCHEGAY

10. Rapport moral (*Président de la FDC85 – David MARCHEGAY*)

Mesdames, messieurs, chères chasseresses, chers chasseurs,

Cela fait près d'un an que je préside la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée, et au-delà du plaisir que je peux avoir à échanger et travailler avec le Conseil d'administration, le personnel ou les adhérents, force est de constater que la période et la conjoncture nous confrontent à des problématiques nombreuses et variées. En un an, nous n'avons en effet pas été épargnés par des actualités sur lesquelles nous n'avons souvent que peu de prise. Je retiens ainsi plusieurs évènements majeurs.

Avant toute chose, je souhaitais d'emblée aborder le sujet du Parc national zones humides en Vendée, et en particulier la manifestation qui a eu lieu le 17 octobre dernier. La Fédération avait appelé à suivre ce rassemblement organisé par la Sauvagine vendéenne, sous réserve d'un contexte horaire arrêté. La manifestation devait ainsi avoir lieu de 17h00 à 20h00, et l'objet de celle-ci était d'exprimer notre opposition à la mise en place d'un Parc national, qui sans être arrêté faisait partie du champ des possibles. J'avais très clairement exprimé mon souhait dans un courrier : « dans le respect des biens et des personnes ». Force a été de constater que non seulement, des personnes se sont greffées à ce rassemblement sans assumer une posture institutionnelle, mais sont allées aussi au-delà de ce qui avait été préalablement convenu, reportant les responsabilités sur la Sauvagine vendéenne et sur la Fédération des chasseurs de la Vendée. J'ai pu exprimer mes regrets des débordements tout en rappelant la position de la Fédération qui reste et restera opposée à la mise en place d'un Parc national. Nous avons formulé des propositions concrètes sur des solutions qui nous semblaient plus appropriées qu'un Parc national pour le contexte particulier de la Vendée et du Marais breton. La page est pour nous désormais tournée, sous réserve de retours nationaux qui n'iraient pas en ce sens.

Un des points saillants de l'année 2022 concerne bien sûr l'influenza aviaire, qui a frappé de plein fouet la Vendée au printemps dernier puis de nouveau dès le mois de septembre. En un an, il n'y aura eu presque aucun temps-mort au niveau national, et il semble désormais illusoire d'espérer un évitement de cette zoonose. J'ai une pensée particulière pour tous les éleveurs de volailles, mais surtout pour les éleveurs de petit gibier qui ont vécu coup sur coup

ces crises. L'impact a été réel pour nos territoires, mais nous avons pu continuer à chasser, en concertation intelligente avec la Direction départementale de la protection des populations et son Directeur M. MOURRIERAS, que je salue à nouveau. Le deal était simple : les chasseurs continuent à jouer leur rôle de sentinelles sanitaires, et la chasse ne ferme pas. Je remercie tous les chasseurs et les responsables de territoires qui ont contacté les techniciens de la Fédération pour leur signaler des mortalités anormales. Cela a permis à la fois d'être vigilants sur plusieurs secteurs, mais aussi de mesurer l'évolution de l'épidémie, et de montrer bien entendu notre bonne foi. Nous aurions pu être confrontés à une fermeture de la chasse du gibier à plumes sur une bonne partie du département et sur la quasi-totalité de la saison, mais il n'en a rien été, car le pragmatisme et la logique l'ont emporté. La démonstration n'en a été que plus importante si vous regardez les cartes d'expansion du virus : ce sont sur les deux zones qualifiées les plus à risque qu'il n'y a pas eu de cas d'influenza en élevages ! Cette situation exceptionnelle doit cependant nous amener à tirer des leçons. Lucien RABAUD a déjà pu exprimer la nécessité de transformer notre modèle concernant la chasse de la petite faune. Il est désormais incontournable, en collaboration continue avec les éleveurs de petit gibier, de planifier des repeuplements d'été, en y adjoignant toutes les conditions nécessaires à leurs réussites, notamment l'aménagement du territoire, le contrôle des prédateurs et la pondération des prélèvements. Nous avons déjà entrepris des projets de territoire importants sur lesquels nous commençons déjà à observer des résultats très positifs. Ne vous trompez pas, l'avenir est là.

Au-delà de l'influenza aviaire, la sécheresse historique nous a rappelé que nous sommes toutes et tous face à un phénomène global et d'ampleur : le changement climatique. L'année 2022 restera dans les esprits, par ses températures, ses feux de forêts ou encore l'absence d'eau sur une période très longue, en premier lieu dans les zones humides. A ce jour, bien que les pluies du mois de mars aient soulagé quelque peu les réserves d'eau, des inquiétudes persistent. J'ai une pensée particulière pour les chasseurs de gibier d'eau, qui pour certains n'ont pas pu pratiquer avant la fin du mois de novembre. Notre objectif est bien entendu que ces scénarii ne se reproduisent plus, mais il faut aussi se confronter à la réalité : ces phénomènes seront de plus en plus récurrents, et deviendront progressivement la norme. Cela veut nécessairement dire être plus efficient dans la consommation de l'eau, mieux la conserver lorsqu'elle est présente, et adopter une gestion adaptée à ces deux derniers points, comme l'a souligné Léopold PIETERS. Ces rôles incombent aussi bien aux

politiques publiques qu'aux syndicats en charge de cette gestion de l'eau, mais aussi à chaque propriétaire, en particulier de plans d'eau. Ce n'est plus un enjeu de demain mais bien d'aujourd'hui, et toutes nos pratiques doivent intégrer, en tout temps, cette dimension.

Au-delà de ces deux évènements conjoncturels, d'autres sujets nous préoccupent au quotidien. Sans surprise, l'une de nos principales problématiques concerne la maîtrise des populations de sangliers et des dégâts qu'ils occasionnent. Les prélèvements sont en augmentation presque continue et ont quadruplé en dix ans. Fort heureusement, l'implication de la Fédération et de ses chasseurs a permis de maîtriser l'envolée des dégâts. Dernièrement, le prix des denrées s'est envolé en raison du contexte géopolitique, augmentant de 60 % la facture initiale pour le cas de la Vendée. Olivier PERROCHEAU a pu vous détailler les mesures mises en place à la fois dans le cadre du plan de résilience mais aussi sur le plan signé entre l'Etat, les représentants agricoles et la Fédération nationale des chasseurs. Alors, évidemment, on peut saluer un tel accord. Cependant, l'un des principaux objectifs reste de faire baisser les surfaces de dégâts pour disposer d'un accompagnement financier. Nous n'avons pas attendu un tel plan pour rechercher cet objectif, et si nous avons certaines saisons plus de surfaces de dégâts, c'est aussi car nous sommes parfois impuissants malgré l'action continue de nos territoires. Les problématiques sont connues : il y a plus d'animaux, malgré des prélèvements très élevés, qui trouvent le gîte et le couvert avec un réel problème sur les zones périurbaines sur lesquelles nous ne pouvons parfois intervenir pour des raisons légitimes et logiques de sécurité. Une fois qu'on a dit ça, et tout en affirmant que la Fédération jouera le jeu et fera son maximum avec l'ensemble de ses adhérents pour contenir cette problématique, je reviens au point de départ qui est de dire **que les chasseurs ne peuvent assumer seuls l'indemnisation des dégâts**. Notre temps est donc déjà très mobilisé sur cette question épineuse et nous oblige à penser « résultats » plutôt que « plaisir » à la chasse.

Cela pourrait suffire en soi, tant la Fédération consacre de temps à cette problématique. Mais à cela, s'ajoute son lot de nouveautés. Depuis un peu plus d'un an, la déclaration de vos armes est obligatoire dans le cadre du SIA, le système d'informations sur les armes. En soi, c'est quelque chose d'entendable. Cependant, projeter des délais intenable avec un système de déclaration en ligne non abouti n'était peut-être pas l'idée du siècle. Les premiers de cordées ont été une nouvelle fois les chasseurs, car les plus nombreux, mais il

aurait été certainement avisé de commencer plus petit avec des spécialistes de l'usage des armes, voyageant régulièrement et étant coutumiers de ces démarches... Nous avons au départ cru qu'une organisation plus structurée se mettrait en place pour nous accompagner, mais force est de constater que le chantier a été sous-estimé par l'administration centrale. Nous assumons donc, une nouvelle fois en mobilisant du personnel et à nos frais, une permanence sur rendez-vous chaque mardi pour vous accueillir depuis début février. Cela va prendre du temps, et nous avons appris il y a peu le report au 1^{er} janvier 2024 pour ces déclarations.

Dans les nouvelles mesures en lien avec les armes, nous nous attendions à des évolutions quant à l'usage des munitions contenant du plomb. Elles ont eu lieu, en lien avec la législation européenne et concernent toutes les munitions à base de grenaille de plomb – mais pas les balles. La particularité est qu'elles ne pourront être utilisées à moins de 100 mètres des zones humides au sens large, à savoir à peu près tout ce qui contient naturellement de l'eau. Vous connaissez tous la Vendée et son paysage bocager, et les mares qui le parsèment, ou encore tous nos bassins versants et leurs longs linéaires de petits ruisseaux. En bref, désormais, il devient impossible de tirer du plomb presque partout en Vendée. Cela pose les questions des armes, éprouvées ou non pour le tir de munitions alternatives, et aussi du prix d'achat de ces munitions. Nous sommes plus qu'interpellés par cette évolution, et je considère là-encore qu'un accompagnement de l'Etat doit avoir lieu pour trouver une solution de bon sens, en pensant aux espèces dont la régulation s'effectue avec ce type de munitions, car des problèmes à court-terme vont se présenter.

Quitte à enchaîner les bonnes nouvelles, je souhaitais vous parler de la sécurité à la chasse. D'ores-et-déjà, je tiens à lever toute ambiguïté : je suis et je resterai intransigeant en matière de sécurité. Il ne s'agit pas de laver plus blanc que blanc, mais de s'assurer de la sécurité de toutes et tous, que l'on soit chasseur ou non. Cependant... vous avez tous pu prendre connaissance des annonces en matière de sécurité à la chasse. Si aucune loi n'est pour le moment promulguée, la tendance irait vers un renforcement de la formation décennale pour la sécurité en incluant un volet pratique. Des délais seraient également ajoutés pour la formation de 50 % des chasseurs d'ici deux ans. De même, une formation pour la organisateurs de battue serait obligatoire pour encadrer ces actions de chasse collective. Enfin, une application signalant les zones chassées pour le grand gibier en battue verrait le

jour. J'entends les besoins de vouloir renforcer au maximum les conditions de sécurité autour de la chasse, soit. Je pense aussi entendable de se dire qu'une fois tous les dix ans, nous prenions une demi-journée de notre temps pour échanger et se poser ces questions. Mais toute cette mise en œuvre revient une nouvelle fois à la charge complète des fédérations des chasseurs, qui souffrent financièrement voire sont étouffées pour certaines par les dégâts de grand gibier. Quels moyens seront mis à disposition pour tout cela ? Pour le moment, aucun. Je m'adresse à tous les représentants de l'Etat, aux élus présents, aux représentants des intérêts agricoles : attention, à force d'ajouter des éléments contraignants sans les moyens nécessaires de leurs mises en œuvre, il n'y aura plus un nombre de chasseurs suffisants pour s'occuper des problématiques de dégâts ou des espèces occasionnant des dégâts, et surtout pas assez pour poursuivre le travail d'aménagement et de conservation du territoire.

Car si tout ce que je viens d'évoquer peut être parfois démotivant, je tiens aussi à souligner les actions valorisantes menées par notre Fédération et nos chasseurs. Les présidents de commission l'ont souligné, mais une réelle plus-value est apportée à travers la gestion des espaces naturels, avec ou sans statut de protection, et je crois que notre rôle premier doit être avant tout de s'investir dans l'aménagement du territoire. Cela sera le leitmotiv de mon mandat, car je considère que la protection et la valorisation des habitats restent la priorité pour la conservation et le développement de la biodiversité, qui englobe nos espèces chassables. Sans faire trop de redites ni être exhaustif, vous avez pu entendre Florent BAUDON vous parler de nos plantations, de nos restaurations de mares, de la gestion de nos espaces naturels, à chaque fois avec un lien fort avec les agriculteurs. Ces actions ne demandent qu'à être encore plus développées et étoffées, et sont, au-delà de leur aspect positif pour l'environnement, extrêmement valorisantes.

En effet, désormais, la chasse et les chasseurs, doivent montrer et démontrer leur savoir-faire et leur engagement en matière d'environnement et d'écologie. Il n'est un secret pour personne que notre pratique est constamment questionnée, critiquée, remise en question – vous avez pu le voir lors de la fenêtre parlementaire Europe Ecologie les Verts, où l'interdiction de la chasse le dimanche était une nouvelle fois sur la table. Bien qu'en désaccord complet avec toutes les postures largement mises en avant par les médias, nous devons changer en profondeur notre paradigme pour mettre en avant nos actions et toujours plus

communiquer. J'aimerais pour cela que toutes nos missions et nos actions ne soient pas constamment résumées à la régulation du sanglier ou à une amélioration de la sécurité à la chasse, ce qui entretient une perception sociétale biaisée de notre vraie rôle. Informer nous incombe, mais cela n'est aussi possible que si nos partenaires, les politiques, la sphère médiatique, nous accompagnent et apportent une diffusion objective et assumée de ce que nous faisons et sommes capables de faire. Je souhaite porter durant tout mon mandat l'image moderne et contemporaine d'une chasse durable.

Si vous me le permettez, je terminerai ce rapport moral en rappelant qu'un Président ne fait que porter la politique du Conseil d'Administration et s'approprier toutes les missions brillamment réalisées par son personnel. Je tiens donc à saluer mes collègues administrateurs et administratrices, sans qui je ne pourrais rien faire, et bien sûr les vingt-quatre salarié.e.s de la Fédération, véritables chevilles ouvrières pour la chasse, les adhérents et la biodiversité.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite une bonne fin de congrès.

David MARCHEGAY

11. Evolution historique des missions des Fédérations (*Directeur de la FDC85 – Sébastien FARAU*)

Mesdames, Messieurs,

Il est de coutume que le Directeur de la Fédération prenne parole sur un sujet d'actualité important. En regardant ceux qui se présentaient à moi, j'avais au choix les nouvelles mesures sur la sécurité à la chasse, les différentes évolutions en lien avec les dégâts de sangliers, la Stratégie nationale des aires protégées, et finalement j'aurais presque pu m'estimer heureux de vous parler de l'interdiction du plomb ou du nouveau Système d'Informations sur les Armes, le S.I.A.

Néanmoins, comme je suis quelqu'un d'avisé, j'ai plutôt décidé de profiter de notre centenaire pour évoquer l'évolution des missions des fédérations, en m'inspirant de ceux qui m'ont précédé. C'est en effet un échange avec un Directeur historique de la Fédération, Gaby BOUNINNEAU – que je salue -, qui m'a orienté vers ce sujet. Votre Fédération est en effet centenaire depuis le 18 juillet 1922. Je ne suis peut-être pas le plus ancien pour en parler, mais en regroupant les expériences, en Vendée ou ailleurs, on peut quand même dresser un constat objectif de ce qu'ont été les missions des fédérations des chasseurs et de ce qu'elles sont devenues. Je ferai bien sûr un focus un peu plus spécifique sur la Vendée.

Si on est tout à fait exact, les fédérations créées dans les années 1920 ne regroupaient pas seulement les chasseurs mais également les pêcheurs à la ligne. L'objectif de ces fédérations était avant tout de protéger du braconnage la faune sauvage, chassée ou pêchée, et les premières missions des fédérations ont donc été très largement orientées dans cet objectif, avec des équipes étoffées de gardes fédéraux. Il est d'ailleurs intéressant de voir que la Fédération a compté jusqu'à 25 salarié.e.s dans les années 60, mais presque exclusivement consacrés à des missions de police de la chasse.

Un autre chapitre a ensuite été ouvert pour la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée. Si je vous parle de création d'espaces protégées, de suivis techniques et scientifiques, de politiques de repeuplements naturels, de colloques naturalistes et même de conseil scientifique, vous vous dites que j'ai sauté une soixantaine d'années et que je suis déjà en 2023. Pour le cas de la Vendée, pas du tout. Sans prétention, on peut dire que la

Vendée a eu des postures qu'on pourrait qualifier d'avant-gardistes sur bon nombre de sujets liés à l'environnement. Le nom de Georges DURAND est à retenir dans ces politiques, puisqu'il fut conseiller scientifique de la Fédération et membre permanent invité du Conseil d'Administration sans en être un administrateur élu. C'est ce dernier, notamment, qui a orienté largement la Fédération dans des démarches qui ont ensuite constitué son ADN. Je ne serai pas exhaustif, mais à l'heure où on parle de création d'espaces protégés, la Vendée a été à l'initiative de la Réserve de Chasse et de Faune Sauvage de Chanteloup en 1970. Imaginez à l'époque : des chasseurs créent une réserve pour protéger les oiseaux. Ce n'était pas ancré dans les mœurs, sachant que la majeure partie des espaces était chassée, mais ce fut précurseur d'un projet de plus grande ampleur. En 1986, une démarche conjointe de la Fédération des Chasseurs de Vendée et de la Ligue pour la Protection Oiseaux conduit au classement en réserve volontaire de la Baie de l'Aiguillon. Elle est désormais l'une des plus emblématiques Réserves naturelles nationales de France, et un reposoir majeur d'oiseaux d'eau en Europe.

Ces démarches autour des espaces ont ensuite été accompagnées de travaux sur la connaissance des espèces. Si aujourd'hui il semble incontournable de réaliser certains suivis dans le cadre des plans de chasse, comme les IKA lièvre ou les comptages nocturnes du cerf, il ne s'agissait pas d'une évidence à l'époque. On est progressivement passé d'une chasse cueillette à une chasse de gestionnaire s'appuyant sur des indicateurs, pour garantir des populations durables au sein de la faune sauvage. C'est ce qui a conduit la Fédération à mettre en place plusieurs plans de chasse, comme pour le lièvre mais aussi en étant les premiers à le faire pour le sanglier en France, en 1989. Pour les espèces qui n'étaient pas soumises à plan de chasse, une enquête prélèvement a été mise en place dès 1991 sur la base d'un échantillon aléatoire de chasseurs interrogés tous les ans. Pour certaines espèces, nous en sommes encore, en France, en 2023, à nous interroger sur une estimation approximative du prélèvement... En Vendée, nous sommes capables de donner des estimations représentatives des saisons de chasse, et de quantifier à peu de choses près le nombre d'animaux prélevés depuis plus de 30 ans. Cela nous sert pour étayer nos politiques de gestion, à comprendre la typologie de nos chasseurs, et aussi à nous alerter sur le déclin de certaines populations sédentaires.

Un nouveau changement majeur a ensuite eu lieu pour les fédérations, à partir de 1999. En effet, la loi dites « Voynet », du nom de la ministre de l'écologie de l'époque, vous vous en

souvenez, a revu les statuts des fédérations et leur manière de fonctionner. Dans les évolutions notables, les missions de police de la chasse ne sont plus le cœur des missions fédérales. Elles sont désormais rattachées à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Les fédérations qui le souhaitaient ont néanmoins pu continuer à disposer d'un service de police avec des agents assermentés. Cela a été le cas de la Vendée, qui fait partie des 26 fédérations en France, sur une centaine, qui ont encore des agents assermentés. Vous voyez déjà qu'entre les origines de la création des fédérations des chasseurs et le début du XXI^e siècle, on note une évolution majeure. Cela nous rappelle aussi que les demandes des fédérations à disposer de moyens élargis pour la police de la chasse voire de l'environnement sont légitimes, puisqu'elles rejoignent leurs principes fondateurs, et que ces missions pourraient parfaitement s'inscrire dans une dynamique commune et complémentaire avec l'Office Français de la Biodiversité.

Par la suite, durant les vingt dernières années et notamment après la tempête de 1999, on voit aussi apparaître un phénomène nouveau en France : les populations de sangliers se multiplient rapidement, et la gestion des dégâts agricoles, qui était alors une mission de service public à peu près assumable, oppresse de plus en plus les fédérations. Pour la Vendée, c'est quelque chose de plus récent, qui a un peu de dix ans désormais, mais qui occupe maintenant notre quotidien, sans temps-mort. Entre l'indemnisation des dégâts, la gestion administrative et la prévention, on approche désormais des cent millions d'euros investis au niveau national par les Fédérations des chasseurs. Au-delà de cette somme, il faut avoir conscience que lorsqu'on s'occupe des dégâts de grand gibier, on ne fait pas autre chose. Cela est d'autant plus vrai que la courbe des chasseurs n'a cessé de diminuer depuis la fin des années 70. Nous sommes toujours un peu plus de 12 000 en Vendée à valider annuellement notre permis, mais nous étions près de 30 000 il y a 40 ans.

Nos missions ont donc drastiquement changé, et ce par la force des choses. En effet, dès 2009, les fédérations départementales des chasseurs sont éligibles à l'agrément pour la protection de l'environnement. La Fédération de Vendée sera agréée en 2010, et elle a fait le choix il y a dix ans de trouver une organisation permettant de conserver des missions diversifiées en faveur de toutes les espèces et de l'environnement au sens large. Un Service environnement a été créé, des salarié.e.s ont été embauché.e.s, sous couvert de financements sollicités à travers des appels à projets, en répondant à des prestations ou tout simplement en réalisant des conventions d'objectifs pour les collectivités. Cela permet

d'avoir aujourd'hui sept personnes qui se consacrent à la biodiversité, donc aux espèces chassables et protégées, et à l'ensemble des habitats.

Dans le même temps, nous tentons d'impulser une nouvelle dynamique avec des repeuplements durables. Peu s'en rappelle, mais la Vendée disposait dans les années 50 et 60 de quatre centres de sauvegardes de la petite faune. Il s'agit donc en quelque sorte d'un retour aux sources, et un effort a été fait il y a trois ans en recrutant un chargé de mission dédié. Si notre service technique peut y consacrer un peu de temps, l'ampleur du chantier nécessite d'être présent et engagé à chaque instant.

Votre Fédération s'efforce donc de rester dynamique, de disposer des personnes pour répondre aux problèmes du quotidien de l'activité cynégétique. Elle a dû faire face aux nouvelles missions étoffées qui se sont présentées lors de la réforme de la chasse du 24 juillet 2019. Soyons clair : cette réforme était une absolue nécessité. Elle a permis de simplifier plusieurs procédures administratives, de déléguer des missions de services publics dont nous nous occupions en vérité en partie, et de donner un coup de fouet dynamique avec les permis nationaux et le dispositif de l'écocontribution.

Cependant, nous sommes aujourd'hui confrontés à des réalités et des éléments factuels.

Premier point : La problématique des populations et des dégâts de sangliers continue de s'accroître en France et aussi en Vendée malgré un phénomène plus maîtrisé que dans d'autres régions ou départements. Le temps que nous y consacrons et les sollicitations ne cessent d'augmenter. Certaines fédérations ne font désormais plus que de la gestion du sanglier et des dégâts, et nous ne souhaitons pas, à la Fédération des Chasseurs de Vendée, en arriver là.

Second point : notre nombre de chasseurs est à la baisse. Nous restons une association, et une association fonctionne avant tout proportionnellement avec ses cotisations et donc son nombre d'adhérents. Cela voudra dire, sans nouveaux moyens, prioriser les missions. Et aucun de ces choix ne satisfera tout le monde.

Un troisième point, finalement assez récent, est que nous pourrions désormais ouvrir un cabinet juridique, tant les contentieux se multiplient. Cela va de l'objecteur de conscience qui ne souhaite pas qu'on mette un doigt de pied sur sa parcelle pour réguler les sangliers, aux associations anti-chasse qui attaquent à tout-va les arrêtés ou les périodes complémentaires. Nous avons aussi notre lot d'exploitants, très minoritaires heureusement, qui entament des procédures longues et coûteuses contre l'estimation de leur indemnisation. Et depuis quelques années, et en particulier depuis la dernière réforme de la chasse, certains chasseurs font intervenir leurs avocats pour obtenir parfois un bracelet de chevreuil ou de lièvre. Car comme vous le savez, lorsqu'on se lève le matin à la Fédération, notre première préoccupation est que M. Dupont n'ait que trois bracelets de chevreuil au lieu de quatre. Tout cela consomme, aussi, du temps et des finances à la Fédération.

Enfin, dernier point, nous continuons à recevoir des délégations de missions de service public et des contraintes réglementaires, sans compensations financières. Les prochaines seront certainement des formations supplémentaires obligatoires, encadrées à 100 % par les Fédérations des chasseurs, pour former des milliers de chasseurs dans un temps court. Et lorsqu'on se permet cette remarque, il nous est indiqué que nous devons nous estimer « heureux ». Pour rappel, nous disposons de sept délégations de missions de service public comportant notamment la formation du permis de chasser, la gestion et l'indemnisation des dégâts, la gestion administrative et l'attribution des plans de chasse ou encore la contribution à la prévention du braconnage.

Mesdames, messieurs, les élu.e.s, les représentant.e.s de l'Etat, malgré nos bonnes relations et nos collaborations de qualité, qui n'ont cessé de s'étoffer et de se diversifier au cours des dernières années, ce système ne tiendra pas éternellement. Quand nous aurons de nouveau perdu quelques centaines voire milliers de chasseurs, il n'y aura plus la possibilité de mener toutes les missions des fédérations, et alors, qui s'occupera de la gestion administrative des dégâts ? Qui s'occupera de former et d'informer les chasseurs et les piégeurs dont le rôle est nécessaire ? Et surtout, qui fera l'objet de tous les maux ?

En franchissant un siècle d'existence des fédérations, vous remarquez que nous avons gagné en structuration et en organisation, pour gérer plus de 12 000 adhérents, près de 2 500 territoires et un budget de presque trois millions d'euros pour 25 salarié.e.s. Ce n'est pas, comme j'ai pu l'entendre, « la petite asso' de chasse du coin ». Nous avons un rôle réel et

légitimé de gestionnaires d'espaces et d'espèces, d'aménageurs du territoire au sens large, de scientifiques, et nous le justifions non pas par des sorties à l'emporte-pièce mais par nos actions quotidiennes et concrètes.

Maintenant, que souhaiter pour les fédérations pour le siècle suivant ? Continuer d'exister pourrait paraître un objectif raisonnable. J'espère cependant que dans quelques dizaines d'années, on regardera les fédérations des chasseurs comme des organismes incontournables dans la gestion du territoire et des espaces naturels, des établissements disposant de compétences techniques et scientifiques reconnues, d'une police de la chasse au pouvoir élargi, et surtout ayant toujours toute sa diversité de pratiques et de pratiquants.

Mesdames, messieurs, je vous souhaite une bonne fin de Congrès, et je vous laisse aux mains du trésorier Michel DERIEZ.

Sébastien FARAU

12. Rapport financier (Trésorier – Michel DERIEZ)

Je vais vous présenter les comptes annuels de l'exercice pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 tels qu'ils ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes. L'exercice a fait ressortir un excédent de 176 515 euros contre un excédent de 94 172 euros en 2021.

L'association a choisi de continuer à distinguer les deux secteurs d'activité et les résultats se répartissent comme suit.

- Le secteur général ressort excédentaire à hauteur de 291 138 € (N-1 = + 7 705 €), cet excédent comprend la vente des bâtiments de la Ferme de Choisy pour 330 000 €, soit une plus-value de 294 000 € net des amortissements pratiqués.
- Le secteur Dégâts Grand Gibier ressort déficitaire à - 114 623 € (N-1 = + 86 467 €)

COMPTE DE RESULTAT FED. DEPT. DES CHASSEURS DE LA VENDEE

	30/06/2022	30/06/2021	% N/N-1
Cotisations : timbres	1 168 908	1 184 902	-1,35%
Plans de chasse, contrats de serv., ventes diverses	721 601	727 196	-0,77%
Subventions collectivités	580 535	497 910	16,59%
Autres produits	3 466	2 908	19,19%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 474 510	2 412 916	
Achats de marchandises et Indemnités DGG	-360 712	-179 946	100,46%
Autres achats et ch externes	-711 934	-766 928	-7,17%
Aides financières sté chasse	-156 328	-131 111	19,23%
Impôts et taxes	-96 808	-89 975	7,59%
Charges de personnel	-1 117 545	-1 020 231	9,54%
Dot.aux amortissements et provisions	-150 272	-196 363	-23,47%
Autres charges	-6 138	-4 839	26,84%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	-2 599 737	-2 389 393	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-125 227	23 523	
Résultat financier	17 035	39 884	
Résultat exceptionnel et impôts	284 707	30 765	
RESULTAT NET FDCV	176 515	94 172	
Résultat secteur général	291 138	7 705	
Résultat dégâts grand gibier	-114 623	86 467	

Le résultat de l'exercice du secteur dégâts de grand gibier fait apparaître un déficit de 115 k€ contre un excédent de 86 k€ en (N-1) :

- **Les recettes dégâts de grand gibier** s'élèvent à 348 k€ contre 380 k€ en n-1. Cette baisse s'explique notamment par la baisse de la contribution à l'hectare de +61 k€ à + 25 k€.
- **Les charges dégâts de grand gibier** s'élèvent à 462 k€ contre 293 k€ en (N-1) soit une hausse de 169 k€ par rapport à N-1 qui s'explique notamment par la hausse des indemnités aux agriculteurs de 139 k€, pour s'établir à 246 k€ contre 107 k€ en (N- 1), et aux estimateurs (+16 k€).

Les réserves du secteur dégâts de grand gibier s'établissent désormais à 327 k€ contre 442 k€ en n-1.

Le résultat de l'exercice du secteur général fait apparaître un excédent de 291 k€.

- Les recettes du secteur général s'élèvent à 2 494 k€ contre 2 082 k€ (N-1), soit une hausse de 412 k€ par rapport à n-1 qui s'explique notamment une nouvelle augmentation des subventions de 83 k€ dont 471 k€ liées aux actions liées à l'environnement. On note également la vente des bâtiments de la ferme de Choisy pour 330 k€, établi à 294 k€ nets des amortissements.
- Les charges d'exploitation du secteur général s'élèvent à 2 203 k€ contre 2 075 k€ (N-1) soit une hausse de 128 k€ par rapport à N-1 et s'explique par :
 - o La hausse des achats de matériel de 49 k€, en lien avec les projets de territoire et d'aménagement.
 - o La hausse des consommables dont 12 k€ pour le carburant.
 - o Les charges principales concernent les frais de personnel qui s'élèvent à 1 088 k€.
 - o La hausse de frais divers comme l'affranchissement, l'impression du journal fédéral et le retour des dépenses liées à l'Assemblée générale après l'annulation des plénières en 2020 et 2021.

Compte tenu du résultat financier et du résultat exceptionnel, le résultat net du secteur général s'établit à un excédent de 291 138 € contre 7 705 € en 2020-2021.

Le service « environnement », inclus dans le secteur général, a une activité de 483 628 €, soit 22 % des produits et génère un résultat positif au 30/06/2022 de 25 702 €.

Analyse de l'activité "environnement"

	2022	2021
Subventions collectivités	450 387	366 325
Prestations techniques et fermages	<u>33 241</u>	<u>15 741</u>
Total des produits	483 628	382 066
Salaires et charges sociales	- 282 143	- 240 349
Prestations de sous-traitance	- 115 407	- 90 709
Autres frais généraux directs	<u>- 60 376</u>	<u>- 43 827</u>
Total des charges	- 457 926	- 74 885
Excédent	25 702	7 181

Globalement, le résultat net de la fédération que vous aurez à approuver est un excédent de 291 138 € que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de l'association.

Au niveau du bilan, le résumé des éléments d'actif et de passif arrêté au 30 juin 2022 et qui figure dans le tableau ci-dessous, est le suivant :

BILAN FED. DEPT. DES CHASSEURS DE LA VENDEE

	30/06/2022	30/06/2021
Immobilisations nettes	840 929	899 931
Actif circulant	3 342 539	2 830 634
ACTIF	4 183 468	3 730 565
<hr/>		
Fonds propres et réserves	2 134 657	2 126 953
Réserves DGG	442 052	355 585
Résultat	176 515	94 172
Subventions invest.	39 434	44 398
<i>Fonds propres</i>	<u>2 792 658</u>	<u>2 621 108</u>
Provision pour risques et charges	227 000	234 000
Emprunts et dettes financières	0	0
Dettes d'exploitation	1 163 810	875 458
PASSIF	4 183 468	3 730 565

- L'actif immobilisé, qui est de 841 k€, est constitué principalement du siège social de Château Fromage, de terres ainsi que des matériels divers : informatiques et de transport.
- L'actif circulant concerne les stocks de matériels, les créances envers les adhérents, les subventions à percevoir et la trésorerie.
- La hausse du résultat entraine celle de la trésorerie, toujours en lien avec la vente des bâtiments de la ferme de Choisy.
- Les fonds propres sont représentatifs de réserves de l'association à hauteur de 2 792 k€ dont 442 k€ de réserves pour le secteur dégâts grand gibier, 291 k€ de résultat net 2022 à affecter et de 39 k€ de subventions d'investissements.

Je vais maintenant vous présenter le budget prévisionnel pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 de l'association.

Le conseil d'administration a pris l'option de continuer à suivre deux secteurs d'activité, à savoir les dégâts grand gibier et le secteur général.

Le budget prévisionnel 2023-2024 a été établi dans des conditions « normales » d'exploitation malgré les crises actuelles, et je tiens à vous signaler que des arbitrages importants ont dû être effectués pour faire face notamment à l'inflation.

Pour les dégâts de grand gibier, le budget prévisionnel 2023-2024 a été construit avec un volume d'attributions très légèrement supérieurs à la saison de chasse en cours et des prix de bracelets identiques à 2022-2023. **Le budget prévisionnel dégâts de grand gibier qui présente 367 888 € de charges (dont 133 488 € d'indemnisations correspondant à la moyenne des trois dernières saisons) et 367 888 € de produits est en équilibre.** Nous avons pris en compte dans notre calcul d'indemnités prévisionnels sur les trois dernières saisons, la part d'aide de l'Etat dans le cadre du plan de résilience pour la saison 2021-2022, soit sur le premier semestre de l'année civile 2022.

Du côté du service général, le montant total des recettes et des charges est de 2 304 621 €, soit un budget général à l'équilibre. Les recettes sont principalement constituées des ressources statutaires de 1 235 k€, qui resteront stables avec :

- Une augmentation du permis national automatique au niveau national, en lien avec l'indice d'inflation.
- Une proposition d'augmentation de 1 € du timbre fédéral, après quatre années sans augmentation. Si nous avons réellement impacté l'inflation, cette augmentation aurait dû être de 3,20 €.
- Les subventions de fonctionnement sont projetées à 656 k€ en augmentation de 100 k€.
- Les charges sont principalement constituées par les frais de personnel pour 1 355 k€ (59 % du budget de charges) à effectif constant.

Vous noterez également que plusieurs choix ont dû être faits pour garantir l'équilibre financier de la Fédération, suite aux augmentations du coût des matériaux et des consommables.

Ainsi, l'abonnement au Chasseur vendéen passera à 8,50 €, pour amortir le coût du papier et des frais d'envoi, ainsi que ceux de l'impression. Plusieurs économies seront également faites sur les frais d'affranchissement, qui sont largement reparties à la hausse. A titre d'exemple, l'envoi des deux circulaires pour l'Assemblée générale coûte 12 000 € en tenant compte des frais d'affranchissement, du papier et de l'encre. Vous recevrez donc vos convocations sous format dématérialisée en 2024. Plusieurs autres secteurs ont conduit à des économies sensibles qui, nous l'espérons, nous permettront de passer plus sereinement ce contexte inflationniste.

Je vous remercie de votre attention et je vais maintenant laisser la parole à notre Commissaire aux Comptes, Monsieur Francis GUILLEMET.

Michel DERIEZ

13. Rapport du Commissaire aux Comptes (CAC – Francis GUILLEMET)

Extrait du rapport général du Commissaire aux comptes

A l'assemblée générale, paragraphe I : Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 14 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association « Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée » relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fait à la Roche-sur-Yon, le 31 mars 2023

Le Commissaire aux comptes, Groupe Y BOISSEAU

Francis GUILLEMET

14. Vote des résolutions (*Trésorier – Michel DERIEZ*)

Maintenant que les comptes ont été certifiés par notre Commissaire aux Comptes, je vais vous demander de bien vouloir voter les résolutions suivantes.

1^{ère} résolution : approbation des comptes 2021-2022

Après avoir entendu le rapport du Président sur la gestion du Conseil d'Administration, la situation et les activités de la Fédération, le rapport du Trésorier sur les comptes de l'exercice, le rapport général du Commissaire aux Comptes sur les mêmes comptes, l'Assemblée générale propose d'approuver les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration et de donner quitus aux administrateurs.

VOTE

2^{ème} résolution : affectation du résultat

Après avoir constaté que l'exercice clos au 30 juin 2022 se solde par un excédent global de 176 515 €, l'Assemblée générale propose d'affecter :

- L'excédent du secteur général, d'un montant de 291 138 €, à la réserve du secteur général.
- Le déficit du secteur Dégâts de Grand Gibier, d'un montant de – 114 623 €, à la réserve du compte Dégâts Grand Gibier.

VOTE

3^{ème} résolution : conventions réglementées

L'assemblée générale propose d'approuver les conventions réglementées mentionnées dans le rapport spécial du Commissaire aux Comptes mis à disposition des adhérents au siège social de la Fédération.

VOTE

4^{ème} résolution : projets de budgets prévisionnels 2023-2024

Après avoir pris connaissance du rapport financier, l'assemblée générale propose d'approuver les budgets prévisionnels 2023-2024, tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VOTE

5^{ème} résolution : montant du timbre fédéral annuel 2023-2024

L'assemblée générale propose de fixer à 75 € le montant du timbre fédéral annuel 2023-2024, dont 0,50 € pour la Fondation Nationale pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage ; **à titre indicatif, ce montant n'avait pas été augmenté depuis la saison 2019-2020.**

VOTE

6^{ème} résolution : montants des cotisations temporaires 2023-2024 :

L'assemblée générale propose de fixer :

- Le montant du timbre fédéral temporaire 9 jours (non renouvelable) à 37,50 € (soit 50 % de la cotisation annuelle).
- Le montant du timbre fédéral temporaire 3 jours à 18,75 € (soit 25 % de la cotisation annuelle).

VOTE

7^{ème} résolution : barèmes des contributions liées au contrat multiservices 2023-2024

L'assemblée générale propose de fixer comme suit le barème des contributions liées au contrat multiservices, par les titulaires du droit de chasse :

- Droit fixe : 54,10 €.
- Droit proportionnel à la superficie :
 - o De 0 à 500 ha : 0,280 € par ha.
 - o Au-delà de 500 ha : 0,069 € par ha.
- Assurance responsabilité civile organisateur de chasse « dommages à autrui » : 20 €.

VOTE

8^{ème} résolution : montants des cotisations départementales grand gibier 2023-2024

L'assemblée générale propose de fixer comme suit le montant des cotisations départementales grand gibier pour l'exercice 2023-2024 :

- Cotisation départementale grand gibier : 12 €.
- Cotisation grand gibier temporaire 9 jours (non renouvelable) : 6 €.
- Cotisation grand gibier temporaire 3 jours (renouvelable 2 fois) : 3 €.

VOTE

9^{ème} résolution : barèmes des contributions au titre des dispositifs de plans de chasse

Je vous propose de fixer comme suit le barème des contributions demandées aux chasseurs de grand gibier au titre des dispositifs de plans de chasse :

- Bracelet cerf, biche et jeune : 100 € l'unité.
- Bracelet espèce cerf indifférencié : 80 € l'unité.
- Bracelet daim : 40 € l'unité.
- Bracelet chevreuil : 25 € l'unité.
- Bracelet sanglier : 25 € l'unité.
- Bracelet dans les enclos cynégétiques : 10 € l'unité.
- Bracelet « blanc » de dépassement de plan de chasse (cerf, chevreuil, sanglier) : deux fois le prix du bracelet au premier dépassement, trois fois le prix du bracelet au second dépassement.

VOTE

10^{ème} résolution : contribution territoriale

Afin de maintenir un équilibre dans le compte analytique dégâts, et pour tenir compte des problématiques très différentes selon la configuration des territoires, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale :

- Le maintien d'une part forfaitaire à 0,01 € par hectare, considérant que l'ensemble des massifs peuvent bénéficier de l'investissement de la Fédération et des mesures de prévention.

- Un complément au prorata des dégâts par massif en tenant compte de la moyenne des trois dernières saisons.

La contribution territoriale sera payée par les attributaires « sangliers ».

VOTE

J'en ai terminé avec le rapport financier et vous précise que conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts de la Fédération, l'ensemble des éléments budgétaires seront transmis au Préfet.

Je vous remercie de votre attention et je remercie à nouveau Monsieur Francis GUILLEMET, notre Commissaire aux Comptes.

Je vais désormais laisser la parole à notre Directeur, pour les réponses aux questions SVP.

Michel DERIEZ

15. Réponses aux questions SVP (*Directeur – Sébastien FARAU*)

Mesdames, messieurs les responsables de territoires,

Chaque année, lors de l'envoi de notre première circulaire aux adhérents, nous vous transmettons un imprimé vierge vous permettant de nous solliciter sur une ou plusieurs questions relatives à la chasse. Nous vous avons laissé un délai d'un mois, et nous n'avons pris en compte que les interrogations reçues jusqu'au 24 mars. Ces questions sont ensuite soumises en Conseil d'Administration. Nous avons reçu huit questions dans le temps imparti, et une hors-délai. Il y a néanmoins les réponses dans les questions déjà posées. J'insiste sur le caractère récurrent de certaines d'entre elles, pour lesquelles nous avons déjà fournies de nombreuses fois la ou les réponses.

Première question de la société de chasse communale de Doix : « peut-on interdire le tir de la poule faisane sur les communes limitrophes au plan faisane ? Les poules lâchées sont tuées par ceux qui ne font pas parties de cette action. » Pour rappel, nous avons deux plans de repeuplements faisans dans le département, dont un dans le Marais mouillé, qui concerne la société de chasse de Doix. L'engagement pour disposer d'un accompagnement financier de la Fédération comprend notamment l'interdiction du tir de la poule, que nous avons formalisé par arrêté préfectoral. Après deux années progressives de mise en place, nous avons expliqué prendre nos responsabilités pour constituer des entités cohérentes, et avons donc sensiblement élargi les communes en non-tir de la poule sur les deux secteurs. Cependant, j'attire votre attention sur le fait qu'on sera toujours le voisin de quelqu'un, donc soit on s'arrête à un périmètre prédéfini, soit on interdit partout : la Fédération a choisi la première option.

Ensuite, deux questions sans lien de la part de M. BOUCARD, au titre de sa chasse privée. La première concerne un vaccin potentiel pour la grippe aviaire. Nous savons qu'un travail est effectué sur ce point, mais je laisserai M. MOURRIERAS, directeur de la DDPP, nous dire tout à l'heure s'il en sait plus. La seconde question concerne la régulation des prédateurs et notamment des rapaces. De notre côté, on ne nie évidemment pas qu'il y a des faits de prédatations des rapaces, mais la réglementation reste ce qu'elle est, et surtout, si un effort significatif est porté sur les corvidés et le renard, on constate de nets succès. La question à

se poser est ensuite liée à l'habitat et sa diversité, notamment d'un point de vue bocager dans certains secteurs.

Nous avons ensuite une question de M. CLOCHARD au titre de sa chasse privée. Elle est à l'écran, mais pour résumer, il s'agirait de pouvoir poster des tireurs sur le terrain du voisin sur la base d'une convention.

Alors, M. CLOCHARD, je vous avais répondu personnellement, après avoir fait de nombreuses démarches, et je vous confirme à nouveau que les dispositions connues d'un point de vue règlementaire ne permettent pas ce type de conventions, qui vont au-delà du droit de chasse. Nous disposons déjà d'outils en Vendée qui permettent de mettre en place ces dispositions : les regroupements de territoire, les mutualisations de plans de chasse après réalisation des minimas, ou les chasses jumelées. On ne peut pas déroger et aller au-delà du droit de chasse, s'ils ont réussi dans les Deux-Sèvres bravo, nous n'avons pas eu de retours sur la possibilité de le faire de notre côté.

Nous avons ensuite quatre questions proches de la part de la société de chasse d'Oulmes – Bouillé-Courdault, de la chasse privée de M. VILLALLARD, de l'association de chasse de Saint-Etienne-du-Bois des Vieilles Roches et la chasse privée de M. LOYER. Cela porte sur les bracelets de sangliers, leurs paiements et plus particulièrement sur les bracelets non utilisés en fin de saison. Certains nous indiquent avoir déjà posé leurs questions, je vais leur dire ce que nous leur avons répondu tous les ans. Tout d'abord, les bracelets sont millésimés sur une saison cynégétique, et ne peuvent être reportées sur la saison suivante. Nous sommes sur une gestion annuelle du sanglier, en tout cas du point de vue règlementaire et comptable, et nous ne pouvons pas « bouger des bracelets » d'une saison à l'autre.

La question des bracelets non utilisés soulève celui du coût, et du système de plan de chasse. Beaucoup serait heureux de ne plus avoir de bracelets et de plan de chasse en mettant en avant la simplicité d'aller chasser et prélever. Je vais pointer deux limites importantes à ce raisonnement. La première est que la gestion des populations de sangliers passe aussi par des rapports humains et des volontés parfois hétérogènes de faire baisser localement les populations. La majorité de nos territoires joue le jeu, mais nous avons des cas où un raisonnement aisé serait de se dire que dans la mesure où les bracelets sont remboursés, il

est plus simple de les rendre en fin de saison et de garder les animaux sous le coude pour la saison suivante.

La deuxième limite est financière. Lever le verrou du prix des bracelets des sangliers, cela revient à faire baisser encore le prix ou à rendre les bracelets gratuits, et donc en résumé ne plus faire de plan de chasse. Je vais rappeler ce qu'a dit Olivier PERROCHEAU, mais à l'heure actuelle, nous attribuons environ 5 000 bracelets à 25 €, soit 125 000 €. Nous arrivons tout juste à équilibrer, voire même étions déficitaires, comme vous l'avez vue, la dernière saison. Cela voudrait donc dire faire peser l'effort sur la contribution territoriale pour équilibrer le budget spécifique aux dégâts, et donc des contributions de un à deux euros de l'hectare sur certains secteurs, ce qui nous semble intenable. Nous considérons actuellement que le système n'est pas parfait, nous faisons de notre mieux pour l'améliorer – pour vous comme pour nous – mais attention aux voies de facilité et à leurs conséquences. Je terminerai en vous rappelant que notre objectif en tant que Fédération est de réduire au maximum les coûts qui pèsent sur votre pratique, et que nous pesons chacune de nos décisions en pensant à nos adhérents.

Enfin, nous avons une question de la société de chasse des Landes-Génusson, sur l'attribution des dégâts à la commune et non au plan de chasse concerné, qui serait lui extérieur à la commune. De ce que nous avons compris, cela serait dans le cas où un plan de chasse serait sur plus d'une commune, et donc sans être la société de chasse de la commune en question, les dégâts se verraient attribués à cette commune. Lorsque nous enregistrons les dégâts, nous rattachons bien leur montant sur la commune concernée, et nous calculons ensuite une contribution territoriale par massif sanglier (il y en a vingt-et-un pour mémoire en Vendée). Il y a quelques cas marginaux où les territoires de chasse sont à cheval sur deux massifs, auquel cas nous prenons le massif de rattachement. L'alternative, cela serait de mettre la même contribution pour tout le monde partout, ce qui comporte à notre sens encore plus d'injustice. Dans tous les cas, depuis le 20 octobre 2022, un nouveau décret impose aux Fédérations de répartir l'effort de la contribution territoriale en fonction des dégâts. Nous ne pourrions pas descendre à l'échelle des territoires de chasse car il y aurait encore plus de cas de figures avec des « effets de voisinages » quand on sait qu'on compte plus de 700 plans de chasse sanglier en Vendée. La manière actuelle de fonctionner n'est pas parfaite, mais elle est la plus équilibrée, au sens de la Fédération.

Je vous remercie pour votre attention. Comme l'année dernière, je vous rappelle que vous pouvez nous interroger tout au long de l'année sans attendre l'Assemblée Générale, tant que la formulation est polie et argumentée.

Nous allons désormais passer aux interventions officielles, je laisse la main au Président MARCHEGAY.

Sébastien FARAU

16. Intervention d'Arnaud CHARPENTIER – Vice-Président du Département de la Vendée

Bonjour à tous,

Le Président, qui ne peut être présent aujourd'hui, vous remercie de l'invitation, et m'a chargé de le représenter.

Le Département de la Vendée et la chasse sont des partenaires indissociables de la ruralité vendéenne, que nous souhaitons conserver.

1) La chasse comme soutien à notre mode de vie locale

Les chasseurs, tout comme les producteurs primaires que sont les marins-pêcheurs et les agriculteurs sont aujourd'hui dans le viseur de groupes de personnes, qui cherchent à interdire des pratiques pourtant historiques.

Ces attaques touchent la ruralité dans son ensemble, elles touchent notre mode de vie. Ce mode de vie, pourtant, nous le partageons volontiers avec ceux qui veulent bien le comprendre.

Nous pouvons même nous adapter, car tout système doit évoluer, afin que le terme « vivre ensemble » prenne enfin son sens.

La chasse représente bien ce vivre ensemble et notre mode de vie à la vendéenne :

- **Des moments de réunion** : la chasse permet de nous réunir, d'apprendre et de faire apprendre. Ce sont des moments de partage qui sont ouverts à toutes et tous.
- **Des services rendus** : La chasse a pour objectif premier de préserver la biodiversité et de conserver notre environnement. C'est un service rendu à notre territoire et à tous les usagers.
- **Une connaissance pointue de notre biodiversité** : La chasse permet de connaître notre biodiversité, de comprendre son fonctionnement. Les chasseurs développent des expertises en matière de faune et de flore.

- **Du bénévolat** : Le bénévolat en Vendée est d'une importance capitale à notre vitalité locale. Nous avons en Vendée entre 120 000 et 140 000 bénévoles qui dynamisent notre département. Vous en faites partie

2) Le Département de la Vendée et la chasse

Pour toutes ces raisons, le Département de la Vendée est aux côtés de ses chasseurs vendéens.

➤ La chasse sur nos ENS

Les Espaces Naturels Sensibles, propriétés du Département, sont pour la plupart des lieux de chasses. Sur 2 800 ha d'ENS en Vendée, c'est plus de 2000 ha qui sont des territoires de chasse, organisés autour de 53 conventions :

- 34 conventions « grand gibier »
- 15 conventions « petit et grand gibier »
- 2 conventions « petit gibier »
- 1 convention « droit de suite »

L'objectif est de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, notamment pour les espèces aux dynamiques de populations affaiblies, et au partage de l'espace avec les autres usagers.

Je souhaite prendre en exemple la forêt de Saint Gemme la Plaine, où une demande d'évolution des jours a été faite afin de préserver la sécurité pour que chacun puisse profiter de cette forêt.

Concernant les sangliers, et en raison de la hausse préoccupante de cette espèce, tant sur le volet des dégâts agricoles qu'en termes de dégâts routiers, nous souhaitons mettre en place de nouvelles procédures de dérogation, encore plus simplifiées, afin d'améliorer l'efficacité des sociétés de chasse communale.

➤ La protection de notre biodiversité

Enfin, le Département de la Vendée reconnaît en la fédération de chasse un acteur fondamental de la gestion de la biodiversité en Vendée. Je pense à :

- **La chasse école de VIX**, qui a permis de former 208 responsables de chasse et jeunes chasseurs depuis 2013, en les sensibilisant notamment à l'environnement.

- **A la recherche et à la connaissance de notre milieu naturel** : Le Département accompagne la fédération de chasse à hauteur de 40 000 € en 2023 y développer :
 - o Coordination du réseau de surveillance sanitaire épidémiologique de la faune sauvage (réseau SAGIR) y compris collecte des cadavres trouvés en milieu naturel,
 - o Participation à la veille sanitaire de la faune sauvage : recherche épidémiologique sur prélèvements cynégétiques de la faune (prélèvements et analyses) ; participation à une étude sur la situation départementale de la maladie de Lyme et son vecteur les tiques, en lien avec le LEAV
 - o Suivi et connaissance des espèces d'oiseaux communs dans le cadre du Programme National de Recherches sur les Oiseaux par le baguage (PNRO)
 - o Recensement et cartographie des données liées à la faune sauvage. Localisation et caractérisation des niveaux de population de mammifères et d'oiseaux : grande faune, petite faune sédentaire, espèces migratrices, espèces prédatrices et déprédatrices
 - o Participation au suivi des programmes de baguage dans le cadre du réseau Bécasse et du réseau Bécassines
 - o Soutien aux actions menées dans le cadre des programmes du réseau Oiseaux de passages (17 esp.) : Suivi des effectifs nicheurs (ACT) ; Suivi des hivernants ; Programme d'études par baguage des colombidées ; Programme international d'étude de la caille des blés

Le service environnement de la fédération, créé en 2016, la positionne plus particulièrement en tant qu'acteur et gestionnaire des milieux naturels, et contribue à développer l'expertise de cette association concernant notre écosystème vendéen.

Je souhaite réaffirmer le soutien du Département de la Vendée à nos chasseurs vendéens, et à notre fédération de chasse vendéenne. Merci pour votre action, pour notre biodiversité au service des Vendéens.

Vive la chasse et vive la Vendée

17. Intervention de Christophe MOURRIERAS – *Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations de la Vendée (DDPP 85)*

L'influenza aviaire hautement pathogène

Mais de quelle influenza aviaire s'agit-il ?

De celle d'avant 2022, une maladie virale, très contagieuse, principalement véhiculée par les oiseaux migrateurs venant du froid ?

En ces temps-là, on surveillait depuis la France les migrations descendantes, celles qui suivaient les périodes de reproduction dans les régions subarctiques, progressant du nord vers le sud, pour la Vendée le long du couloir de migration du marais breton au marais poitevin,

puis leur retour lors des migrations ascendantes, quittant les chaudes contrées en vols pré-nuptiaux vers les lieux de reproduction.

Lors de ces passages pouvaient survenir quelques contaminations fortuites depuis cette faune sauvage migratrice aux oiseaux domestiques locaux, ce qui donnait des foyers en élevages, parsemés comme en Vendée en 2020-2021 (3 foyers et 2 virus différents), ou des flambées plus importantes comme lors des épisodes du Sud-ouest (2015-2016 ; 2016-2018 ; 2020-2021).

Une maladie exotique, épizootique qu'il fallait éliminer en sacrifiant les élevages infectés.

Ou bien de celle d'après 2022, une maladie virale, très contagieuse, mais désormais adaptée à beaucoup d'oiseaux de l'avifaune sauvage locale ?

Déjà début 2022, le virus, au lieu de s'atténuer dans les pays chauds, lieu de villégiature de ces oiseaux migrateurs, est remonté plus virulent que jamais et a explosé dans un territoire riche d'élevages avicoles de toutes les filières : la Vendée... militaire.

Rien qu'en Vendée administrative, 535 foyers, 9 millions d'oiseaux d'élevage (dont des élevages de gibier) décimés par la maladie ou les euthanasies... Un traumatisme pour tout un monde.

Sans compter que lâchés dans la nuée virale ainsi exhalée par ces millions de volailles infectées, les oiseaux de nos littoraux et de nos campagnes se sont aussi enrhumés, devenant des vecteurs récurrents.

Ce fut l'origine de la deuxième vague de 2022, d'abord tombant un peu partout en France, avant de venir à nouveau déferler sur le Grand ouest (4 virus différents rien qu'en Vendée), même si certaines digues ont mieux tenues, avec l'amélioration de la surveillance événementielle en élevage, une surveillance renforcée chez certaines espèces sensibles comme le canard, des dépeuplements préventifs pare-feux...

Nous voilà concernés par une nouvelle ère : comme le dit l'ANSES dans son dernier avis sur la vaccination : « l'endémisation (persistance du virus tout au long de l'année) chez les oiseaux sauvages dans de nombreux endroits du territoire national est dorénavant fortement suspectée. ».

Même si toute la Vendée a retrouvé mi-avril 2023 un statut « indemne » pour les élevages, le virus reste pour le moment présent dans le compartiment sauvage (des cas sur des mouettes dans le 44, dans le 49 ont été détectés en avril).

Et pour le compartiment élevage qui s'essaye à un nouveau redémarrage, la question est désormais double :

comment limiter au maximum le passage de l'influenza de l'avifaune sauvage à l'élevage, et comment si elle devait réussir à contaminer l'élevage, faire en sorte qu'elle n'en sorte plus : maîtriser l'étincelle et le brasier...

Pour protéger les oiseaux domestiques, les armes restent les mêmes : surveillance renforcée, biosécurité : il s'agit de bien cibler, détecter précocement les suspicions pour les juguler rapidement si elles devaient être confirmées foyers, presque de façon chirurgicale, sans avoir besoin d'étendre indéfiniment les zones de restriction, d'interdiction. Voilà pour maîtriser les étincelles.

A cette stratégie d'étouffer vite (et fort) les étincelles, il faut que le terrain ne soit pas propice à un embrasement ; pour cela deux actions sont en cours de mise en œuvre : une dédensification réfléchiée par les filières, et une vaccination très attendue.

Cette méthode de lutte contre les maladies, objet récent de certains fantasmes, est pourtant tellement pratiquée dans le monde vétérinaire et avicole : scientifiquement éprouvée, politiquement compliquée, et tellement espérée... pour l'automne 2023 donc peut-être pas à temps injectée, et en aucun cas la solution miracle !

Vaccination et dédensification devront toutes deux être conjuguées, prévenir de tout emballement du brasier.

Pour pouvoir agir efficacement, il faut connaître la situation épidémiologique, notamment dans la faune sauvage, désormais considérée comme contaminée. Pour éviter ce passage au compartiment élevage, pour alerter au bon moment, il faut savoir apprécier la situation, surveiller le seul indice que la maladie montre chez les oiseaux sauvages : leurs morts.

C'est ce qui a été mis en œuvre en Vendée, une activation permanente du réseau Sagir, qui reste et restera de vigueur.

Savoir apprécier, savoir si le virus est resté, pour cela il faut fédérer les intervenants de terrain, tous !

En cela les chasseurs sont un des maillons essentiels pour cette surveillance de la mortalité anormale dans les oiseaux sauvages, eux comme les promeneurs et les maires, eux comme les agriculteurs et la chambre d'agriculture, eux et votre fédération.

Pendant les vagues d'influenza que la Vendée a connues, un rôle de sentinelles a été attribué aux chasseurs.

Par rapport à cette activité de veille, il a été jugé que la chasse ne représentait pas un facteur de risque de propagation préoccupant, ni dans la phase épizootique de l'influenza au passage des oiseaux migrateurs, ni dans la phase d'endémisation chez certaines espèces d'oiseaux sauvages locaux.

C'est cet aspect de partenariat qu'il s'agit de mettre en exergue, pour pouvoir mieux savoir pour devoir prendre des mesures concertées et proportionnées.

18. Intervention de Didier GÉRARD – *Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée (DDTM 85)*

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, les élus

Mesdames, messieurs,

C'est un honneur pour moi de représenter aujourd'hui Monsieur le préfet, dont je voudrais tout d'abord excuser l'absence, à l'occasion de votre Assemblée générale qui marque aussi cette année le 100ème anniversaire de votre fédération des chasseurs de Vendée et vous remercier pour votre accueil.

La chasse, les chasseurs, et donc votre fédération doivent faire face à de nombreux défis (la gestion des espèces, des milieux, la prévention des dégâts, les problématiques sanitaires, la sécurité), forcément différent de ceux d'il y a 100 ans, n'a eu de cesse et doit continuer de s'adapter à l'évolution de la société, à ses attentes, tout en gardant un ancrage fort dans le monde rural, et à ce titre vous jouez un rôle essentiel dans notre territoire. Et l'État est à vos côtés pour répondre à ces enjeux.

Je voudrais ainsi souligner la qualité des relations de travail que vous entretenez au quotidien avec mes services qui ne manquent pas de me rappeler combien le dialogue est serein et constructif.

Aujourd'hui, je représente aussi les lieutenants de louveterie, agents bénévoles de l'État, que je salue également, que la DDTM et l'OFB forment, animent et mobilisent afin qu'ils puissent accomplir leur service en intelligence avec l'action des chasseurs vendéens.

C'est ensemble que nous sommes en capacité de gérer au mieux la faune sauvage afin de limiter les dégâts du grand gibier, respecter les impératifs de gestion du bon état des espèces chassable sédentaires ou de passage, contenir les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, les ESOD, concilier les différents usages des espaces, tout en préservant le plaisir de chasser.

Je souhaite tout d'abord revenir avec vous sur le sujet permanent d'actualité que constitue la **Sécurité à la chasse**. C'est la première préoccupation à avoir, celle sur lequel il faut sans cesse revenir, expliquer, former, être vigilant.

Juste comme illustration vous redire une expression souvent entendue en Sologne de la part du président Vuitton « Ne pas tirer est un acte de chasse », car on ne peut le faire que si la sécurité est assurée.

Sur ce volet, 14 mesures ont été annoncées par le gouvernement le 9 janvier 2023, je ne vais pas les reprendre, elles ont déjà été détaillées ce matin mais elles ont été bâties pour aborder les différents items de cette première préoccupation de tout chasseur.

2023 devrait voir la mise en place du corpus réglementaire sur le sujet de la sécurité à la chasse. La pédagogie est déjà de vigueur.

A ce titre, il convient de souligner que la Vendée est pionnière sur la sécurité à la chasse : chaque année l'arrêté sécurité à la chasse est amélioré :

- d'une part, à partir des difficultés remontées du terrain par les chasseurs ;
- et d'autre part, par des retex du bilan national des accidents de chasse suivi par l'OFB.

Ceci est rendu possible par la volonté de la FDC de donner des consignes de sécurité précises à ses adhérents. Pour exemple, les écoles-chasses à l'attention des responsables cynégétiques, dédiées à la sécurité sur l'ENS de Charrouin à Vix, organisées par l'OFB, la FDC et le département.

L'année dernière, 60 chasseurs ont ainsi été formés, avec un volet pratique qui permet une meilleure prise en compte de l'environnement lors des chasses

Ce qui est aussi remarquable, c'est le rôle joué par la FDC 85 en matière de Biodiversité

En effet, la FDC85 exerce aussi des compétences en termes de protection de l'environnement (co-gestion de la Réserve Naturelle Nationale de La Belle Henriette avec LPO, Réserve naturelle régionale de la Ferme de Choisy (marais poitevin), gestion du Marais

de Lieu-Dieu (estuaire du Payré) pour le Conservatoire du Littoral, gestion de la lagune de Bouin pour la commune de Bouin).

Elle contribue à l'aménagement du territoire par des opérations de plantations et de boisements initiées après la tempête de 1999 par les chasseurs vendéens. Ce sont ainsi, si mes chiffres sont exacts, 30 552 arbres (d'une quarantaine d'essences différentes) qui ont été plantés en 58 points du département, soit 9 ha et demi de boisements et plus de 14 km de haies supplémentaires à mettre à l'actif des chasseurs en 2022.

Je salue l'engagement sur le petit gibier, dans une logique de favoriser la diversité des habitats, et permettre ainsi de repositionner les milieux cultivés comme des lieux susceptibles d'accueillir une faune sauvage riche et variée. Le développement de l'agroécologie, que l'État porte, apporte une réponse aussi pour l'amélioration des écosystèmes, avec comme finalité la conservation de la biodiversité ordinaire.

Et le sujet du sanglier ...

A contrario de ce que je viens de dire pour le petit gibier, pour le grand gibier, il ne s'agit plus de gérer la pénurie, pour reprendre le mot de M. RABAUD, mais de gérer l'abondance, le cas échéant de remédier aux sur-populations pouvant localement être présentes. En effet, la question du grand gibier est devenue un sujet important à l'échelle du territoire français et la Vendée, si elle est encore loin des tableaux de chasse de certains départements, n'échappe pas à la règle puisque les populations de grand gibier, qu'il s'agisse de chevreuil ou de sanglier, y sont désormais bien installées et se situent à des niveaux conséquents.

Partout il faut assurer l'équilibre agro-sylvo-cynégétique,

Je ne suis pas sûr qu'on gagne la lutte contre la prolifération des sangliers en mettant en œuvre des actions communes mais je suis sûr qu'on la perdra si on ne travaille pas collectivement.

Nous n'avons pas le choix. Il faut agir collectivement avant que la situation ne devienne très compliquée, car cette montée du sanglier, on ne la voit pas s'arrêter.

La DDTM est donc aux côtés de la fédération pour oeuvrer à ce dialogue, pour l'accompagner, pour mettre les acteurs devant leurs responsabilités. L'État a apporté une aide exceptionnelle de 75 0000€ pour aider à l'indemnisation, mais le risque est bien d'une poursuite de l'augmentation des coûts.

Car il est logique que les agriculteurs soient inquiets. Ils ont suffisamment de difficultés par ailleurs sans avoir à subir des dégâts en plus. Le dialogue est parfois difficile mais ce dialogue existe et c'est très important.

Je crois même qu'il serait bon que davantage d'agriculteurs soient chasseurs pour être acteurs de la gestion du gibier. Quand les agriculteurs sont chasseurs, ils s'investissent encore plus pour préserver le petit gibier mais aussi la biodiversité en général.

Sur le sanglier, l'État vous demande, dans le cadre de la révision du Schéma départemental de Gestion Cynégétique que va piloter la Fédération avec l'ensemble des acteurs, de démarrer cet automne une réflexion, un groupe de travail, pour aborder spécifiquement, dans le prolongement de l'accord cadre national et du protocole Etat / FNC , tous les dispositifs et outils à disposition pour la gestion du sanglier: agrainage (maintien ou pas, si oui dans quelles dispositions limitées, contrôlables), le classement en ESOD, le piégeage, le développement des chasses à tirs postés ou à l'affût, les drones thermiques, les pratiques agricoles en bordure de massifs boisés ..., pour être en mesure de décider pour 2024.

L'Etat continuera là où il faut, d'utiliser l'outil battue administrative, mais c'est d'abord aux acteurs des différents territoires d'agir.

Je voudrais ici particulièrement saluer le travail des lieutenants de louvèterie ; mais quelque soit leur investissement, je dirais même leur abnégation, la battue administrative n'est pas la solution qui règlera définitivement un point noir. Le lieutenant louvèterie a souvent l'impression d'être le dernier recours de l'agriculteur face aux dégâts, du maire qui l'interpelle.

Mais il fait face à la battue de décantonement organisée juste avant la battue administrative, à la perturbation du rassemblement préalable, à sa première responsabilité qui est la sécurité, qu'elle soit routière, ou liée à la chasse.

Pour conclure :

Il y a bien d'autres sujets encore qui lient vos activités à celles de la DDTM et des autres services de l'État en Vendée, mais je ne voudrais pas être trop long.

Mes vœux pour votre anniversaire vont donc dans le sens de souhaiter que se poursuive notre travail ensemble et en bonne intelligence.

Je vous remercie.

19. Intervention de Stéphane BUCHOU – *Député de la Vendée*

Je voudrais tout d'abord vous présenter mes excuses pour mon arrivée tardive et donc ce bousculement protocolaire. J'avais grâce à Béatrice BELLAMY, ma collègue députée de La Roche sur Yon en direct le déroulé de l'assemblée générale en disant « dépêche-toi, dépêche-toi, y'a untel qui passe devant toi », etc etc... Donc merci d'avoir peut-être fait un peu durer le plaisir entre guillemets. Je sais que dans quelques minutes se déroulera un moment plus festif. Mais je tenais, Monsieur le Président, absolument à être là ce matin. On va essayer de faire ça assez rapidement. Et puis peut-être à deux voix, Béatrice complétera si besoin. Évidemment, vous dire mais on se l'était déjà dit il y a quelques semaines, Monsieur. Le Président, vous avez fait le bon choix en tenant votre assemblée générale ici aux Sables-d'Olonne, dans la plus belle circonscription du département, ma chère Béatrice et en plus, je vous invite à aller faire un petit tour à l'extérieur tout à l'heure sous un soleil magnifique et c'est aussi un petit peu ce qui explique mon retard parce que vous le savez peut-être, la circonscription est particulièrement étendue et quand vous êtes au Nord et qu'il faut que vous veniez au Sud, ça prend un peu plus de temps et en particulier le samedi matin, pendant les vacances scolaires. Bref, je m'en arrête là et vous dire en tous les cas que j'ai vraiment vraiment grand plaisir à vous accueillir, saluer évidemment, monsieur le conseiller départemental, cher Arnaud, Mesdames et Messieurs les élus, alors comme un peu dans la pénombre, je ne vois pas s'il y a d'autres élus. En tout cas, s'ils sont là, je les salue et vous saluer toutes et tous Mesdames et Messieurs.

Simplement vous dire quelques mots, évidemment sur un sujet parfois compliqué, un sujet sensible parfois aussi, la chasse. J'imagine et je vous disais tout à l'heure que j'avais presque en direct la teneur des échanges et des débats, mais j'imagine que beaucoup a été dit ce matin donc je ne veux surtout pas être redondant dans mes propos, surtout à l'heure à laquelle nous sommes et à toute proximité, je crois d'un moment un peu plus convivial. Simplement peut-être m'arrêter sur 3 points très rapidement.

Le premier point, j'imagine que cela a été évoqué, mais je voulais quand même, je voudrais quand même en dire quelques mots, c'est le plan chasse qui a été présenté par la Secrétaire d'État à l'écologie Bérangère COUILLARD, qui sera d'ailleurs aux Sables d'Olonne lundi, pour un tout autre sujet qui concerne la réutilisation des eaux usées et l'eau aussi Monsieur le Président est un sujet pour vous. Donc c'était important de le souligner. Ce plan chasse, je ne

vais pas le décliner ici. Il comporte 14 mesures. Il vient après un certain nombre de réflexions qui ont été à l'œuvre en particulier suite aux accidents que malheureusement nous déplorons chaque année qui sont en baisse et c'est tant mieux. Et moi je voudrais saluer les actions qui sont les vôtres ici, au sein de la Fédération départementale de Vendée. Mais dans les 93 autres fédérations départementales, je sais qu'il y a un gros travail qui est fait et moi, je voudrais saluer ce matin toute la co-construction qui a été mise en œuvre avec les services de l'État, avec le gouvernement de manière à ce qu'on aboutisse à ce plan dit « sécurité » qui se base essentiellement à la fois sur l'information, l'information auprès des usagers des espaces naturels dont vous êtes évidemment des acteurs importants, vous les chasseurs, mais aussi sur la formation. Je pense que c'est un maillon et un élément essentiel qui fait et qui fera que évidemment cette activité de chasse à laquelle nous sommes attachés pourra se poursuivre dans les meilleures conditions avec, et la ministre l'a rappelé, un objectif que je pense, nous pouvons collectivement atteindre qui est celui du zéro accident et en tous les cas le zéro accident mortel. Ça, c'est le premier point moi que je voulais aborder.

Dans les fonctions qui sont les nôtres, chère Béatrice, nous avons été amenés il y a quelques semaines, vous savez évidemment, à légiférer, bien qu'au final, nous ne l'ayons pas fait, mais légiférer sur un sujet en lien avec la chasse. Alors sous couvert, et vous pardonneriez de ne pas avoir retenu très précisément l'intitulé de la proposition de loi émanant d'un groupe politique auquel nous n'appartenons pas. Mais que je vais quand même citer ici : le groupe écologiste voilà, et qui, pour le dire, de manière très simple, faisait une proposition qui visait à interdire la chasse le dimanche. C'est une proposition évidemment qui a été débattue. Elle n'a pas prospéré pour le dire là aussi de manière simple. Elle n'a pas prospéré parce que, au sein de la majorité à la fois, chez Renaissance mais aussi chez Horizon et le Modem, les trois composantes de la majorité, nous avons voté collectivement un amendement visant à supprimer l'article unique. L'article unique étant au final l'intitulé de la proposition de loi que je viens de vous citer. Il était important pour nous de voter cet article. Pourquoi ? Parce que nous sommes opposés à cette proposition du groupe écologiste et ça venait en plus complètement, je dirais, anéantir entre guillemets, tout le travail de co-construction dont je parlais tout à l'heure sur le plan sécurité. Donc je crois qu'il faut qu'on continue, qu'on continue collectivement à travailler ensemble pour sécuriser au mieux l'activité que vous pratiquez, sécuriser au mieux les espaces naturels dans lesquels vous chassez, de manière à ce que, évidemment les usages ne deviennent pas des conflits d'usage et je crois que c'est vraiment ça le sujet, et nous avons collectivement, élus, pratiquants à réfléchir et à avancer

sur ce sujet. Mais il était important qu'ici, nous vous disions que les législateurs que vous avez en face de vous n'ont pas voté, Monsieur le Président cette interdiction de la chasse le dimanche. On s'était vu à ma permanence il y a quelques semaines, on avait eu l'occasion d'en parler et je vous avais dit à l'époque quelle serait la position du groupe Renaissance à l'Assemblée Nationale.

Et puis enfin, 3ème point, en ce qui me concerne en tous les cas, je voulais vous dire ici un mot sur un sujet qui a un petit peu défrayé la chronique dans la circonscription qui est le sujet du marais Breton vendéen et de l'avenir du marais Breton vendéen. Alors je ne viens pas ici évidemment, ni pour donner des leçons ni pour refaire l'histoire. Je voudrais d'abord, je ne vais pas être très long sur le sujet, mais je ne pouvais pas être parmi vous ce matin et ne pas l'aborder ; et l'aborder de manière totalement sereine. D'abord, je voudrais ici saluer le président Marchegay pour l'attitude qui a été la vôtre à l'issue de ce qui s'est passé à Beauvoir-sur-Mer et la responsabilité qui a été la vôtre, au travers des courriers que nous avons reçus et les prises de position ont été vôtres suite à des débordements, je le dit ici de la manière la plus respectueuse et courtoise qui soit, suite à des débordements qui n'auraient jamais dû voir le jour et là-dessus, moi, je veux souligner vraiment ce que vous avez dit, ce que vous avez écrit, parce que vous l'avez fait de manière extrêmement courageuse et sans ambiguïté. Et je voudrais, si vous me le permettez, qu'on applaudisse le président Marchegay, parce que c'était pas facile de le faire face à peut-être des forces un petit peu contraires, même dans vos troupes. Donc moi je voudrais ici ce matin vous applaudir, Monsieur le Président. Applaudissements. Parce que je pense que c'est aussi votre rôle et aussi votre mission, et je pense que si on veut parler d'avenir, on ne parlera d'avenir que si on se comporte comme vous vous êtes comportés. Vous dire également que évidemment, pour le moment, le dossier et le sujet est un peu en « stand-by » pour le dire en bon français. Je sais pas si vous connaissez cette phrase de François Mitterrand qui disait : « il n'y a pas d'honneur dans la facilité ». Moi j'aime bien cette phrase et pourquoi est-ce que je vous la cite ce matin ? Parce que la facilité, effectivement, c'est tout ce que beaucoup d'entre nous peut être ont entendu. En tout cas moi ce que j'ai beaucoup entendu, c'est à dire que si toutefois cet espace remarquable auquel nous sommes particulièrement attachés, et j'en suis bien, croyez-le bien, devait être classé, et bien on ne pourrait plus y pratiquer la chasse, il y aurait plus d'agriculture, il y aurait plus de pêche, on pourrait plus ramasser de champignons on, on ne pourrait plus s'y balader, on ne pourrait plus pratiquer le VTT, etc., etc., etc.. Ça, moi, c'est ce que j'appelle, si vous me le permettez la facilité. La facilité de croire que effectivement,

demain, ce territoire dont on ne sait pas encore très bien quel sera son périmètre, quel pourrait être son périmètre, sera mis sous cloche. Moi, je ne crois absolument pas à ça. Et la facilité, effectivement, c'est de croire à ces carabistouilles, si vous me permettez l'expression. Et des carabistouilles qui n'ont au final pas de sens parce que vous imaginez bien que on ne peut pas, d'un coup d'un seul, interdire les activités dont je viens vous énumérer et j'en ai vraisemblablement oublié certaines, sans qu'il y ait à minima, un dialogue. Alors évidemment, sur la forme qu'il a pu prendre, le déplacement des inspecteurs qui ont en charge de travailler et de rendre un rapport, on pourrait beaucoup en discuter. J'ai eu l'occasion de leur dire les yeux dans les yeux ce que j'en pensais et la manière dont j'aurais préféré que cela se passe. Mais voilà, ça s'est passé de cette manière-là et là aussi, moi j'ai eu l'occasion de le dire Monsieur le Président, je l'ai dit, à qui de droit et je le déplore. Mais l'honneur est notre honneur collectif, c'est aussi de penser et de préparer l'avenir de ce territoire. Pas pour vous, pas pour nous et pour les générations futures. Et l'honneur ou peut-être la difficulté, c'est d'essayer de se mettre toutes et tous autour d'une table pour essayer de construire et de co-construire ce territoire pour demain. Et je vous le dis ici, moi, c'est ce à quoi j'aspire. Donc, contrairement à peut-être d'autres élus qui, de mon point de vue et je le dis là aussi très tranquillement, ont peut-être parlé un peu trop vite, je crois que nous avons toutes et tous un intérêt à nous mettre autour d'une table pour essayer de co-construire ensemble un espace différent, un parc pour dire un mot peut-être, qui fait peur, mais un parc zone humide qui aujourd'hui n'existe pas et que certains voudraient voir comme un parc extrêmement contraignant et ainsi agiter des chiffons rouges et agiter les peurs. Et moi, je crois qu'il ne faut pas agiter les peurs. Je crois que nous avons toutes et tous à dialoguer, à échanger chasseurs, élus, agriculteurs, pêcheurs, pratiquant d'un certain nombre d'activités de loisirs, toutes et tous qui sommes des usagers de cet espace avons notre mot à dire. Encore une fois, si au final la décision, c'est de dire telle ou telle activité sera interdite dans tel ou tel paramètre, alors il faudra mettre fin au projet. Nous n'en sommes absolument pas là, donc soit effectivement, nous fermons la porte définitivement avant même que l'on ait commencé ou alors nous essayons collectivement de co-construire un espace auquel nous sommes toutes et tous, particulièrement attachés pour demain, pour après-demain, pour nos enfants et pour nos petits-enfants. Dans tous les cas, moi, c'est ce à quoi j'aspire, et en tant qu'acteur de la ruralité, en tant que défenseur, ardent défenseur, de la biodiversité je ne peux pas imaginer que vous n'y preniez pas vous aussi votre part. En tous les cas, moi, c'est un message que je vous envoie, Monsieur le Président, c'est un appel que je vous envoie, Mesdames et Messieurs, un message d'apaisement, un message de future co-construction pour faire du

marais Breton vendéen un espace encore plus attractif qu'il ne l'est avec, évidemment, parce que nous l'avons toutes et tous comme une épée de Damoclès au-dessus de la tête, le sujet qui nous dépasse tous, qui le sujet de l'eau.

Donc voilà, moi ce que je voulais vous dire ce matin. Encore une fois, vous saluer toutes et tous pour l'action qui est la vôtre au quotidien, pour, et ça m'a beaucoup surpris, les 1755 kilomètres qu'un chasseur effectue chaque année, dans le cadre de son activité. Je ne pensais pas que c'était autant. Donc vous êtes presque des sportifs de haut niveau. En tous les cas, je vous souhaite une bonne fin d'assemblée générale protocolaire. Une bonne assemblée générale festive et un excellent weekend. Merci beaucoup.

20. Intervention de Béatrice BELLAMY – *Députée de la Vendée*

Si vous le permettez, je voudrais juste compléter les propos de Stéphane.

Je voudrais saluer, après toutes les personnes qu'il a bien sûr saluées précédemment, le Colonel PELLABEUF qui était présent, et puis toute équipe aussi, tous nos amis aussi de la FDSEA présente également qu'on ne voit pas parce que vous êtes dans l'ombre, mais comme je suis arrivée un peu plus tôt, j'ai eu l'occasion de de vous voir à peu près tous. En tout cas, je suis ravie, moi, de mon côté d'être à vos côtés. Vous êtes si nombreux ce matin, je m'en fais une joie. Je vois que c'est une activité physique, comme l'a dit Stéphane, qui fonctionne bien parce que vous êtes nombreux. Quelques femmes, en tout cas comme quoi nous sommes également présentes chez les chasseurs.

Mais je voulais également compléter juste sur un point. Il s'agit des sangliers. Vous nous exprimez parce que bien sûr, nous sommes aussi des élus locaux n'oubliez pas, nous sommes élus de circonscription, je suis moi-même également élue à La Roche-sur-Yon, élue au sport, donc on essaie bien sûr d'être au plus près aussi de nos élus du territoire et également comme aujourd'hui, les fédérations des chasseurs et on entend bien souvent des propos bien sûr, qui, un peu catastrophiques c'est sûr, et peut-être même beaucoup, sur la dangerosité de de ces sangliers. Donc, suite à ce qui a été dit précédemment par le directeur de la DDTM, je m'inscrirai bien sûr dans ce groupe de travail et j'en ferai bien sûr écho aussi aux élus. J'étais à Mareuil-sur-Lay précédemment et j'ai eu des échanges encore tout à l'heure par texto, que je transmettais également au préfet. Donc on sera bien sûr à vos côtés pour vous accompagner. Sachez que nos chasseurs comptent beaucoup sur nos territoires. Ils comptent bien sûr avec nos agriculteurs et c'est une priorité de préserver cette activité. Et d'être à vos côtés, le plus simplement qui soit et que si on a la chance lundi de recevoir la ministre Bérangère COUILLARD, bien sûr qu'on aura également un mot pour vous. C'est ce que je disais précédemment au président, on sera vos portes paroles et on essaiera bien sûr dans le but de travailler ensemble, pas les uns contre les autres, bien sûr, les uns avec les autres pour construire sur tous les sujets qui animent votre discipline, votre activité au quotidien sur le territoire et bien sûr au national. Je vous remercie.

Et puis nous laissons la parole au président, bien sûr. J'imagine qu'il va conclure cette magnifique Assemblée générale. Merci à vous à très bientôt.

21. Allocution de clôture (Président FDC85 – David MARCHEGAY)

Mesdames, Messieurs,

Nous arrivons à la fin de cette Assemblée Générale, et j'espère que vous avez pu apprécier la qualité des intervenants et de leurs présentations. Vous aurez noté quelques redites sur nos inquiétudes et sur les enjeux que nous avons à traiter dès maintenant au sein de la Fédération. Pour faire face à tous ces défis, nous devons évoluer sous plusieurs aspects. Il nous est notamment nécessaire de disposer d'infrastructures permettant de réaliser toutes les formations actuelles et nouvelles. J'ai pu l'évoquer lors de mon rapport de gestion du Conseil d'Administration, une extension sera adossée au siège social de la Fédération, pour vous accueillir dans des conditions adaptées et de façon régulière. Ce lieu pourra également servir aux associations spécialisées mais aussi être une opportunité pour des moments de restitution avec nos partenaires institutionnels et financiers. Ce chantier devrait démarrer à l'été et prendre un peu plus d'un an, nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.

Dans le même temps, il nous a semblé indispensable de poser un regard sur l'ensemble de nos actions en termes d'environnement, de travail, de relations sociales et professionnelles, internes comme externes, et de concentrer cela au sein d'une démarche de Responsabilité sociétale des entreprises, la RSE, ou plus exactement pour la Fédération la RSO, pour Responsabilité sociétale des organisations. Notre choix s'est porté vers une labellisation LUCIE, qui est une déclinaison pratique et pragmatique de la norme ISO 26 000.

Nous sommes arrivés au bout de plusieurs semaines de travail et d'évaluations, brillamment encadré par notre référent sur le sujet Bernard PERPERE, et nous connaîtrons les résultats de notre passage en comité de labellisation la semaine prochaine. Je tiens à souligner qu'il ne s'agit là que d'une première étape, puisque la Fédération a pris un certain nombre d'engagements pour améliorer son investissement environnemental et social, et ce travail nécessitera forcément votre collaboration dans le temps. Il ne s'agira pas seulement de renvoyer une image mais bien de montrer, à nouveau par du concret, notre volonté de progresser sur ces questions contemporaines. Nous nous reverrons l'année prochaine, je

l'espère, avec toutes les avancées concernant cette démarche RSO, si toutefois cette labellisation était actée !

Enfin, je pense que vous avez pu sentir à travers mes différentes interventions le cumul des pressions que nous ressentons de toute part en tant que Fédération des chasseurs ou que simple chasseur. Vous avez peut-être entendu ou lu que ce ras-le-bol prend désormais une forme concrète dans le sud-ouest de la France. Plusieurs de ses départements ont en effet des pratiques traditionnelles, comme les pantes aux alouettes, les matoles et les palombières. Ces pratiques sont désormais attaquées, parfois interdites, et le rôle des chasseurs est résumé à celui de la régulation voire de la destruction des sangliers. Certaines fédérations des chasseurs ont ainsi officiellement annoncé leur volonté d'arrêter leurs interventions pour les dégâts agricoles et les indemnités, tant qu'un équilibre n'était pas trouvé avec ces autres pratiques, qui ont aussi le droit d'exister. Nous ne sommes pas dans cette situation en Vendée, avec notamment des partenaires agricoles qui restent à l'écoute et avec qui nous arrivons à coconstruire et trouver des solutions. Je tiens néanmoins à exprimer ma solidarité envers ces fédérations qui petit à petit ont le sentiment de perdre leur âme, et je vous fais vœu en tant que Président de me battre pour conserver notre essence, dans toute la diversité que j'ai pu vous expliquer.

Avant de nous quitter, mesdames, messieurs, je souhaitais rappeler ma vision d'une fédération. Si elle repose sur ses adhérents et sur un Conseil d'Administration élu par ces derniers, elle ne vit et n'est animé qu'à l'aide des personnes qui y travaillent au quotidien. Ce travail est parfois fait depuis longtemps, permettant de créer des relations de confiance, de connaître le territoire et ses hommes, et ainsi de paraître comme un partenaire crédible. Je souhaitais ainsi rendre hommage à tout le personnel de la Fédération, mais aussi saluer certains d'entre eux, qui par leur ancienneté méritent très largement la remise d'une médaille du mérite cynégétique.

Je vous remercie d'applaudir vivement cinq médaillés de bronze, qui ont au moins 20 ans d'ancienneté au sein de la Fédération : Marie-Christine GENTREAU, Eric EVEILLE, Christophe GABORIEAU, Matthieu REGIS et Vincent ROTUREAU,

Et quatre médaillés d'argent, pour 30 ans d'ancienneté : Pascal BONNIN, Frédéric

LAFONTAINE, Cyril MERLET et Philippe VERNEAU.

Je vous adresse, madame, messieurs, mes remerciements les plus sincères.

Mesdames, messieurs, encore merci pour votre participation, vive la chasse et vive la Vendée !

David MARCHEGAY

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE • SAMEDI 22 AVRIL 2023

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDÉE • LES MINÉES • ROUTE DE CHÂTEAU-FROMAGE •
B.P. 393 • 85010 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX